



Bulletin Officiel

N°6617 Mercredi 1^{er} juin 2022www.cmf.tn27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-

4

ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-

5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE-

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

8

ANNEXE I

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- ASSURANCES BIAT
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- UIB ASSURANCES
- COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE -AGO-
- COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR COTUNACE -AGE-

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP CEA MAXULA
- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2022

- AL HIFADH SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Mardi 21 Juin 2022 à 15 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2021.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2021.
6. Renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
7. Ratification de la cooptation d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration
8. Nomination d'un commissaire aux comptes.
9. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-
Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Immobilière et de Participations sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra **le Mardi 21 Juin 2022 à 10 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2022-2023 et 2024) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires sur le site et au siège de la Société Immobilière et de Participations.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Projet de résolutions de la société ASTREE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2022.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2021, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2021 de 21.056.248,726 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶	Bénéfice de l'exercice	:	21.056.248,726 D.
▶	Report antérieur	:	565.196,758 D.
	Total	:	21.621.444,484 D.

Répartition :

▶	Réserves facultatives	:	4.300.000,000 D.
▶	Dividendes	:	16.800.000,000 D.
▶	Report à nouveau	:	521.444,484 D.
	Total	:	21.621.444,484 D.

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 2,8 D par action et sera mis en paiement le JUIN 2022.

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 3.900.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'Administrateur M.Ahmed KAMMOUN.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 3 ans, le mandat du Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil -GAC » représenté par Madame Selma LANGAR en tant que Co-commissaire aux comptes de la société.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2021, à cent huit-mille dinars (108.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	213,093	213,122
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,517	146,541
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,896	121,914
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,708	131,730
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,315	127,335
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,554	127,577
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,345	122,360
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,325	49,331
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,616	35,621
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	121,166	121,183
11 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	104,652	106,929	106,943
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,862	18,865
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,671	131,681
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,724	127,738
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,440	12,442
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	180,199	180,229
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,316	12,317
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,496	102,511
20 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,758	104,773
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,681	14,683
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,994	1,996
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,948	66,956
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,665	138,006
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	103,875	103,968
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,773	113,788
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	141,799	142,004
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	541,180	541,841
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,147	137,355
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	182,617	183,100
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,666	98,774
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,035	133,239
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	161,351	161,234
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,556	143,479
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,521	22,565
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	95,602	95,748
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,008	1,008
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,009	1,009
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2283,424	2287,843
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	134,784	135,431
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	215,782	217,465
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,938	2,947
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,658	2,666
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	61,973	62,537
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,372	1,373
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,223	1,225
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,203	1,207
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	104,903	105,394
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1139,377	1146,469
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,866	12,914
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,388	10,441
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,652	12,698
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,948	88,042
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,251	1,255

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	107,634	107,647	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	98,927	98,940	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	104,857	104,871	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	102,231	102,246	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	103,529	103,547	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,411	109,883	107,132	107,146	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	103,459	103,475	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	100,777	100,792	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,859	100,860	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,359	104,373	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,802	105,820	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	104,002	104,014	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,086	103,097	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,769	102,784	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	101,245	101,260	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	105,466	105,475	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,710	101,726	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	100,382	100,393	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	105,457	105,469	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	100,989	101,001	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,777	107,788	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	103,191	103,207	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	106,948	106,964	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	113,749	107,406	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	60,648	60,447	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	98,919	99,080	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,523	17,525	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	286,573	286,576	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2272,799	2182,881	2181,720	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	69,318	69,368	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,077	55,087	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,632	107,641	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,316	11,283	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,913	14,918	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	15,700	15,741	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	13,833	13,848	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,971	8,971	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	102,657	102,778	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	84,107	84,377	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	88,935	89,309	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	102,026	101,999	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,928	92,036	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,123	10,141	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,530	95,745	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	142,917	143,035	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	102,185	99,619	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	121,087	118,578	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	121,400	121,713	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	181,661	181,688	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	170,900	168,779	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	167,662	163,888	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	22,172	22,087	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	140,050	140,060	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,386	157,985	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5414,197	5157,344	5032,102	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	92,550	90,175	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4559,325	4568,568	4460,767	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,141	10,170	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	170,624	164,689	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10967,515	10670,922	10703,010	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10053,839	10069,674	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	121,019	121,164	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Assurances BIAT

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Mai 2022, la société Assurances BIAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2021 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021, qui s'élève à **16 092 148,96 dinars** majoré du report à nouveau de **1 859 026,432 dinars**, soit au total **17 951 175,392 dinars**, comme suit :

<i>Tableau d'affectation des résultats</i>	<i>A2021</i>
Bénéfice Net	16 092 148,96
Report 2020	1 859 026,43
Total	17 951 175,39
Réserves légales (5%)	-
1 ^{er} reliquat	17 951 175,39
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2021)	-
2 ^{ème} reliquat	17 951 175,39
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2021)	500 000,00
3 ^{ème} reliquat	17 451 175,39
Dividendes à distribuer	8 360 000,00
Report à nouveau 2021	9 091 175,39

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2021, à **huit millions trois cent soixante mille dinars (8 360 000,000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de trente-huit dinars (**38 TND**) par action, à servir début juillet 2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2021, des jetons de présence d'un montant brut de **quarante-cinq mille dinars (45 000 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2021, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-commissaire aux comptes cabinet « **FINOR** » représenté par **M. Walid BEN SALAH**, arrive à échéance lors de cette assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée de **trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024.**

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

Société Assurances BIAT
Bilan Après Adoptions des Résolutions du 26 Mai 2022
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 672 896	2 369 180	303 716	363 594
AC13 Fonds de commerce			-	-
AC14 Acomptes versés	97 227		97 227	97 227
	2 770 123	2 369 180	400 942	460 821
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 866 361	1 381 089	485 271	718 736
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	3 626 286	3 123 567	502 719	657 796
	5 492 647	4 504 657	987 990	1 376 532
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	93 880	707 480	723 508
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 318 801		11 318 801	11 257 409
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	26 801 292	2 294 561	24 506 731	21 058 340
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	351 430 468		351 430 468	298 256 786
AC332-1 Obligations et autres titres a revenu fixe	297 918 092		297 918 092	229 208 976
AC332-2 Obligations et autres titres a revenu fixe (PL)	53 512 376		53 512 376	69 047 810
AC334 Autres prêts	320 860		320 860	204 947
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	126 500 000		126 500 000	133 450 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	614 581		614 581	595 308
	517 787 361	2 388 441	515 398 921	465 546 297
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	4 754 041		4 754 041	3 754 529
AC520 Provisions d'assurance vie	691 191		691 191	455 089
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 866 122		1 866 122	1 069 791
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	15 002 237		15 002 237	18 545 313
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	462 437		462 437	445 159
	22 776 028	-	22 776 028	24 269 881
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 508 617		1 508 617	1 180 059
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	20 449 472	7 693 087	12 756 385	10 207 645
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 314 190	1 065 732	2 248 458	2 136 577
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	5 060 529	534 622	4 525 907	3 313 606
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	51 852		51 852	65 848
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 508 041		3 508 041	3 478 486
AC633 Débiteurs divers	32 322		32 322	-
	33 925 024	9 293 441	24 631 582	20 382 221
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	11 420 295		11 420 295	9 462 131
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 115 667		2 115 667	2 022 496
AC722 Autres charges a répartir	719 046		719 046	712 876
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	10 623 163		10 623 163	6 466 844
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	24 878 171	-	24 878 171	18 664 346
TOTAL ACTIFS	607 629 353	18 555 719	589 073 635	530 700 099

Société Assurances BIAT
Bilan Après Adoptions des Résolutions du 26 Mai 2022
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	28 804 854	28 738 263
CP5 Résultats reportés	9 091 175	1 859 026
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	59 896 029	52 597 289
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	53 512 376	69 047 810
	53 512 376	69 047 810
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	500 000	500 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	25 665 068	22 394 023
PA320 Provision pour assurance vie	300 419 263	240 895 456
PA330 Provision pour sinistres (vie)	19 931 384	15 391 348
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	77 981 118	83 011 653
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	2 147 972	1 505 404
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 670 155	1 230 045
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	10 499	-
	427 825 459	364 427 930
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	14 179 818	17 290 517
	14 179 818	17 290 517
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 408 899	4 055 623
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 245 024	5 690 929
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	600 155	468 043
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 004 078	4 090 805
PA634 Créiteurs divers	15 950 395	11 849 937
PA64 Ressources spéciales		
	32 208 551	26 155 337
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	951 401	681 216
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	951 401	681 216
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	589 073 635	530 700 099

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(En DT)

	Capital social	Réserves Légales	Primes d'Emissions	Réserves Extraordinaires	Réserves Pour Réinvestissements Exonérés	Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
Solde au 31/12/2020	22 000 000	2 200 000	4 800 000	-	21 000 000	738 263	-	1 859 026	-	52 597 289
encaissement										-
décaissement						- 433 409				- 433 409
résultat net 2021									16 092 149	16 092 149
Solde au 31/12/2021	22 000 000	2 200 000	4 800 000	-	21 000 000	304 854	-	1 859 026	16 092 149	68 256 029
affectation AGO du 26/05/2022		-				500 000		15 592 149	- 16 092 149	-
dividendes								- 8 360 000		- 8 360 000
Solde Après Affectation AGO du 26/05/2022	22 000 000	2 200 000	4 800 000	-	21 000 000	804 854	-	9 091 175	-	59 896 029

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Nom/Prénom	Organisme représenté	Mandat (exercice)	Mandat Année	Fonctions actuelles	Poste d'Administrateur dans une autre société
M. Mohamed Eyles BEN RAYANA	BIAT	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022	29/06/2020 29/06/2023	GERANT A E-START GERANT VDS	ADMINISTRATEUR A LA BIAT ADMINISTRATEUR A BIAT CAPITAL RISQUE
M. Abderrazek LAHIANI	Abderrazek LAHIANI	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023	11/05/2021 11/05/2024	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ASSURANCES BIAT	
M. SAMI HACHICHA	SAMI HACHICHA	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022	29/06/2020 29/06/2023	DG INOPLAST PRESIDENT DU CONSEIL DE LA SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA SOCIETE DES EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES PRESIDENT DU CONSEIL DE LA SOCIETE RANDA	
M. Karim MILED	Karim MILED	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022	29/06/2020 29/06/2023	PDG DU GROUPE TTS PDG DE NOUVELAIR PDG DE SOCETOUR PDG DE DJERBA BEACH PDG DE HOTEL SAHARA BEACH PDG DE TUNISAVIA PDG DE STE D'EXPANSION TOURISTIQUE - HOTEL SAHARA DOUZ PDG DE SOHBATO-HOTEL DELFINO BEACH VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA STE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH PDG DE KSM FINANCIERE PDG DE LA STE TOURISTIQUE ET D'HOTELERIE MAHDIA - HOTEL EL BORJ PDG DE SAFE FLIGHT ACADEMY PDG DE NOUVELAIR HANDLING POUR LES SERVICES AU SOL GERANT DE TTS FINANCIERE GERANT DE LA STE CIVILE IMMOBILIERE - KARIM GERANT DE SOFIKA GERANT DE SOCIETE LES PISCINES GERANT DE TTS BOOKING GERANT DE STT	ADMINISTRATEUR A LA SOCIETE LE GOLF DE TUNIS ADMINISTRATEUR A LA BIAT ADMINISTRATEUR A LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING ADMINISTRATEUR A BIAT CAPITAL RISQUE ADMINISTRATEUR A COFIB CAPITAL FINANCES ADMINISTRATEUR A GAMMATH INTERNATIONAL CLINIC ADMINISTRATEUR A S.E.P.T.H. ADMINISTRATEUR A GENERALE EQUIPEMENT HOSPITALIER ET SCIENTIFIQUE ADMINISTRATEUR A INFOLOG ADMINISTRATEUR A SABENA TECHNICS ADMINISTRATEUR A AVIATION TRAINING CENTER OF TUNISIA ADMINISTRATEUR A TUNISIE CATERING ADMINISTRATEUR A C.I.A.T. ADMINISTRATEUR A S.O.P.R.A.T. ADMINISTRATEUR A ALPHA HYNDAI MOTORS ADMINISTRATEUR A HYNDAI GROS TUNISIE ADMINISTRATEUR A HYNDAI SERVICES TUNISIE ADMINISTRATEUR A PASSION IMMOBILIERE
M. Mohamed Adel BELFEKIH	M. Mohamed Adel BELFEKIH	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022	29/06/2020 29/06/2023	RESPONSABLE DU POLE BANQUE DE DETAIL	
M. Mohamed Walid DACHRAOUI	M. Mohamed Walid DACHRAOUI	Une période de trois années expirant lors de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022	29/06/2020 29/06/2023	PDG DE SICAV TRESOR BIAT PDG DE SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE BIAT PDG DE SICAV PROSPERITY BIAT	ADMINISTRATEUR SICAV OPPORTUNITY BIAT ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT DU CONSEIL A BIAT CAPITAL ADMINISTRATEUR TUNISIE VALEUR

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 mai 2022, la Société Atelier du Meuble intérieurs publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021 qui s'élève à 1 402 866 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	1 402 866
Résultats reportés 2020	<u>2 078 047</u>
Résultat à affecter	<u>3 480 913</u>
Affectation de la réserve légale	0 000
Résultat disponible	<u>3 480 913</u>
Dividendes à distribuer	1 195 752
Résultats reportés 31/12/2021	2 285 161

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,215 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 01/08/2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de deux mille Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2. Bilan après affectation du résultat comptable :

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	245 801	237 391
Moins : amortissements	(229 679)	(215 280)
	<hr/> 16 122	<hr/> 22 111
Immobilisations corporelles	10 970 462	10 456 376
Moins : amortissements	(4 546 037)	(4 086 117)
	<hr/> 6 424 425	<hr/> 6 370 259
Immobilisations financières	2 421 649	2 208 436
Moins : provisions	(578 690)	(570 094)
	<hr/> 1 842 959	<hr/> 1 638 342
Total des actifs immobilisés	<hr/> 8 283 506	<hr/> 8 030 712
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<hr/> <hr/> 8 283 506	<hr/> <hr/> 8 030 712
ACTIFS COURANTS		
Stocks	4 624 916	3 220 945
Clients et comptes rattachés	8 122 714	6 754 817
Moins : provisions	(308 620)	(227 839)
	<hr/> 7 814 094	<hr/> 6 526 978
Autres actifs courants	1 049 277	1 234 336
Placements et autres actifs financiers	6 483	1 536
Liquidités et équivalents de liquidités	318 358	1 502 600
	<hr/> 13 813 128	<hr/> 12 486 395
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<hr/> <hr/> 13 813 128	<hr/> <hr/> 12 486 395
TOTAL DES ACTIFS	<hr/> <hr/> <hr/> 22 096 634	<hr/> <hr/> <hr/> 20 517 107

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 561 635	5 561 635
Prime d'émission	1 453 040	1 453 040
Réserves	1 367 801	1 362 983
Actions propres	(67 144)	(67 144)
Résultats reportés	2 285 161	2 078 047
	<hr/> 10 600 493	<hr/> 10 388 561
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	<hr/> <hr/> 10 600 493	<hr/> <hr/> 10 388 561
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes assimilées	976 071	1 355 271
Provisions pour risques et charges	303 028	286 028
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	<hr/> 1 279 099	<hr/> 1 641 299
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 543 370	4 447 303
Autres passifs courants	3 604 049	3 448 367
Concours bancaires et autres passifs financiers	1 069 623	591 577
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	<hr/> 10 217 042	<hr/> 8 487 247
TOTAL DES PASSIFS	<hr/> 11 496 141	<hr/> 10 128 546
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<hr/> <hr/> 22 096 634	<hr/> <hr/> 20 517 107

3. Etat d'évolution des capitaux propres :

(Exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 078 047	1 402 866	-	11 796 245
Affectation approuvée par l'AGO du 27/05/2022							(207 114)	(1 402 866)	1 195 752	-
Distribution de dividendes									(1 195 752)	(1 195 752)
Soldes après affectation résultat 2021	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	11 638	(67 144)	2 285 161	0	0	10 600 493

4. Liste des membres du Conseil d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse	Activités
M. Hatem Ben Slimane	Lui-même	Membre	2020-2021-2022	Gamarth Sup Tunis	Gérant Ste Bureau +
M. Aziz Ben Slimane	Lui-même	Membre	2020-2021-2022	Gamarth Sup Tunis	Gérant Ste SMC et Ste TALOS
Me Salima Ben Slimane	Lui-même	Membre	2020-2021-2022	Gamarth Sup Tunis	Néant
M. Riadh Kekli	Lui-même	Membre	2020-2021-2022	La Marsa Tunis	Gérant Ste Face Management
M. Nader Ghazouani	Lui-même	Membre	2020-2021-2022	Menzah 9 A Tunis	Président Directeur Général Ste SMVDA Korba Agent Général Maghrebria

- **Membres Indépendants**

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse	Activités
M. Melek Setthom	Lui-même	Membre	2021-2022	Les Berges du Lac	Expert-comptable
M. Mohamed Benzarti	Lui-même	Membre	2021-2022	Rur Azerbaïdjan Ariana	Retraité

- **Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Administrateur	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
M. Aziz Ben Slimane	Directeur Général	2020-2021-2022	Gamarth Sup Tunis

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Turkana-Les Berges du Lac-1083 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Mai 2022, la société UIB ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2021 s'élevant à 2 763 800 Dinars Tunisiens au poste de résultats reportés (débitéur). Après affectation, le poste résultat reporté s'élève à -3 147 955,526 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les

opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité d'administrateur d'UIB ASSURANCES et ce, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

Prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Ingrid BOCRIS en qualité d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Sébastien SIMON en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires qu'il y aura lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Actif	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Situation arrêtée au 31/12/2021					
AC1-Actifs incorporels					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	4.1.1	2 374 256	31 985	2 342 271	0
		2 374 256	31 985	2 342 271	0
AC2-Actifs corporels d'exploitation					
AC21-Installations techniques et machines	4.1.2	731 308	88 501	642 807	25 897
		731 308	88 501	642 807	25 897
AC3-Placements					
AC33-Autres placements financiers					
AC336- Autres	4.1.3	65 648	0	65 648	31 713
		65 648	0	65 648	31 713
AC7-Autres éléments d'actif					
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		10 624 604	0	10 624 604	14 679 170
AC72-Charges reportées					
AC722-Autres charges à répartir		13 914	0	13 914	13 914
AC73-Comptes de régularisation Actif					
AC733-Autres comptes de régularisation		67 292	0	67 292	51 853
	4.1.6	10 705 810	0	10 705 810	14 744 937
Total de l'actif		13 877 023	120 486	13 756 537	14 802 547

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Situation arrêtée au 31/12/2021				
Capitaux propres				
	CP1- Capitaux propres		30 000 000	30 000 000
	CP1' Capital souscrit non appelé		-15 000 000	-15 000 000
	CP5- Résultat reporté		-3 147 956	-384 156
	Total capitaux propres après affectation	4.2.1	11 852 044	14 615 844
PA6-Autres dettes				
	PA63-Autres dettes			
	<i>PA632-Personnel</i>		270 812	0
	<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>		214 264	122 835
	<i>PA634-Créditeurs divers</i>		1 419 418	63 868
	PA64-Ressources spéciales		0	0
		4.2.2	1 904 493	186 702
	Total du passif		1 904 493	186 702
Total des capitaux propres et du passif			13 756 537	14 802 547

III-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

en Dinar

Libellé	Capital social	Capital souscrit non appelé	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant affectation du résultat	30 000 000	(15 000 000)	(384 156)	(2 763 800)	11 852 044
Affectation AGO du 11/05/2022			(2 763 800)	2 763 800	0
Capitaux propres après affectation du résultat	30 000 000	(15 000 000)	(3 147 956)	0	11 852 044

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms	Date d'expiration du mandat / durée du mandat	Qualité	Principale activité professionnelle	Mandats d'administrateur dans d'autres entités
Mme Moufida Hamza	AGO statuant sur les EFde l'exercice 2024 : 3 ans	Président	Directrice financière d'UIB	<ul style="list-style-type: none"> • International de recouvrement de créances • International SICAR • International obligataire SICAR • Internationale obligataire SICAV
SOGECAP représentée par M. Laurent Dubrovine	AGO statuant sur les EFde l'exercice 2022 : 3 ans	Administrateur	Directeur Développement Partenariats et Entreprisesde SOGECAP	<ul style="list-style-type: none"> • Sogelife • La Marocaine Vie
UIB représentée par Mme Ilhem BOUAZIZ	AGO statuant sur les EFde l'exercice 2022 : 3 ans	Administrateur	Directrice Générale Adjointe charge de la Banque de Détail à l'UIB	<ul style="list-style-type: none"> • International SICAR • L'Internationale de Recouvrement de Créances • UIB FINANCE • Société Monétique Tunisie : • Inter Bank Services « IBS » • Académie des Banques Et Finances « ABF » • UIB Assurances • Société Interbancaire de Télé compensation « SIBTEL »
M. Laurent Dunet	AGO statuant sur les EFde l'exercice 2022 : 3 ans	Administrateur	Directeur des activités internationales de SOGECAP	<ul style="list-style-type: none"> • Sogessur • Oradéa Vie • ALD Re Designated Activity Company • BRD Asigurari de Viata • BRD Societate de administrare a fondurilor de pensii private • La Marocaine Vie • Société Générale Strakhovanie LLC • Sogelife

M. Taoufik Lachker Hidara	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023 : 3 ans	Administrateur	Directeur Général de LaMarocaine Vie	<ul style="list-style-type: none"> • La Marocaine Vie • La Marocaine Vie Immobilier • Al Maghribia Takaful
Mme Marlène Pradeilles	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2023 : 3 ans	Administrateur	Directeur partenariats groupe de SOGECAP	<ul style="list-style-type: none"> • BRD Asigurari de Viata
M. Sébastien Simon	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2024 : 3 ans	Administrateur	Directeur support et supervision international	<ul style="list-style-type: none"> • Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Mai 2022, la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021, approuve les états financiers tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux opérations stipulées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions y afférentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

	En Dinar
Bénéfice de l'exercice 2021	4.208.535,182
Report à nouveau	11.910,728
Total	4.220.445,910
Réserve légale	211.022,296
Réserve facultative	3.290.000,000
Dividende à distribuer (2 % de la valeur nominale)	530.000,000
Réserve pour fonds social	180.000,000
Report à nouveau	9.423,615

Elle décide de fixer le montant du dividend unitaire à 2,000 dt, soit un total de 530.000,000 dt .

La date limite pour la distribution des dividendes sera le 23/08/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à servir aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités permanents à 5 000 DT net par membre au titre de l'exercice 2021 sans cumul des jetons en cas de participation d'un administrateur à plus d'un comité, et en tenant compte de la présence dans les réunions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine les désignations des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration, comme suit :

- Monsieur Abdullah Ahmed ALSABEEH représentant de la Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations "DHAMAN" en remplacement de Monsieur Fahd EL IBRAHIM, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Mourad EL AROUI représentant de la Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE) en remplacement de Monsieur Adnen ESSAIEM, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Madame OLFA KRIMI représentante de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) en remplacement de Monsieur Adel KAIDA, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Chiheb BEN AHMED représentant le Centre de Promotion des Exportations "CEPEX" en remplacement de Monsieur Youssef NEJI, jusqu'à la date du 22 avril 2022
- Monsieur Mourad BEN HSINE représentant le Centre de Promotion des Exportations "CEPEX" en remplacement de Monsieur Chiheb BEN AHMED à partir du 22 avril 2022, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur SADOK JLASSI représentant de la Société Tunisienne de Banque "STB" en remplacement de Monsieur Oussema MELLOULI, jusqu'à la date de la présente assemblée

- Monsieur Habib HOUIJ représentant de l'Etat Tunisien (Ministère des Finances) en remplacement de Monsieur Rafik CHOUCHENE, jusqu'à la date de la présente assemblée
- Monsieur Sami AKERMI représentant de la Banque Nationale Agricole "BNA" en remplacement de Mme Ahlem BEN ZINEABIDINE, jusqu'à la date de la présente assemblée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du Conseil d'Administration de la "Cotunace", pour un mandat de trois ans s'achevant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2024, comme suit :

Membres du Conseil d'Administration	Représentants des membres du Conseil d'Administration
Mme Souheila CHABCHOUB (PDG)	: L'Etat Tunisien
L'Etat Tunisien (Ministère des Finances)	: Mr. Habib HOUIJ
l'Etat Tunisien (Centre de Promotion des Exportation CEPEX)	: Mr. Mourad BEN HSINE
l'Etat Tunisien (Banque Centrale de Tunisie)	: Mr. Ibrahim BINOUS
Compagnie Inter Arabe pour la Garantie des Investissements et des Exportations "DHAMAN"	: Mr. Abdullah Ahmed ALSABEEH
	: Mr. Mohamed Fathi CHATTI
Sociétés Tunisienne de Banque (STB)	: Mr. SADOK JLASSI
Société Tunisienne de Réassurance (TUNIS RE)	: Mr. Mourad EL AROUI
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	: Mme Olfa KRIMI
Banque Nationale Agricole (BNA)	: Mr. Sami AKERMI
"Atradius Participations Holding BV"	: Mr. Antoine LEMONNIER
Assurance "COMAR"	: Mr. Hatem MANNAI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية				
بتاريخ 24/05/2022				
2020/12/31	2021/12/31			الموازنة - الأصول
الصافي	الاصحافي	الاستهلاكات والمخدرات	الخام	(مبالغ بالدينار)
95 416	51 312	355 414	-304 102	أصول غير مادية
95 416	51 312	-640 752	692 064	برامج إعلامية
0	0	996 166	-996 166	القيمة الإضافية السلبية
216 811	374 356	-1 680 582	2 054 938	أصول مادية للاستغلال
157 866 228	163 793 169	-3 499 222	167 292 391	توظيفات
14 152 149	14 140 024	-2 228 496	16 368 521	أراضي و بنايات
143 714 079	149 653 145	-1 270 726	150 923 870	توظيفات مالية أخرى
14 674 271	16 290 039		16 290 039	حصة معيدي التأمين في المتخرات الفنية
39 625 765	42 588 367	-20 545 504	63 133 871	مستحققات:
30 106 940	34 400 116	-20 545 504	54 945 619	مستحققات متولدة عن عمليات التأمين المباشر
7 643 889	6 413 397	-	6 413 397	مستحققات متولدة عن عمليات إعادة تأمين
1 874 936	1 774 854	-	1 774 854	مستحققات أخرى
8 181 015	3 544 612	-	3 544 612	عناصر أخرى للأصول
7 232 878	2 191 613	-	2 191 613	أموال في البنك و الخزينة
948 137	1 352 998	-	1 352 998	حسابات تسوية الأصول
220 659 507	226 641 855	-25 369 893	252 011 748	مجموع الأصول

القوائم المالية بعد قرار الجلسة العامة العادية				
بتاريخ 24/05/2022				
الموازنة - الأموال الذاتية و الخصوم				
2020/12/31	2021/12/31			(مبالغ بالدينار)
26 500 000	26 500 000			رأس المل الاجتماعي
22 952 645	26 478 852			الإحتياطيات
0	0			أموال ذاتية أخرى
11 911	9 424			نتائج مؤجلة
49 464 556	52 988 276			مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع
92 474	92 474			مخدرات أخطار و أعباء
29 837 830	30 528 298			مخدرات فنية
13 741 255	14 348 862			ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها
38 176 690	40 396 917			ديون أخرى
3 422 387	3 331 187			ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
30 117 328	33 353 456			ديون متولدة عن عمليات إعادة تأمين
4 636 975	3 712 274			ديون أخرى
88 814 348	87 588 733			موارد صناديق الضمان
532 354	698 294			خصوم أخرى
532 354	698 294			حسابات تسوية الخصوم
171 194 951	173 653 579			مجموع الخصوم
220 659 507	226 641 855			مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

جدول العمليات الواقعة على الأموال الذاتية بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 24/05/2022										
(بالدينار)										
المجموع بالدينار	نتيجة السنة	نتائج موجلة	إحتياطات إعادة استثمار	منح إصدار	منحة الإلتحاق	صندوق الإجتماعي	إحتياطات إختيارية	إحتياطات قانونية	رأس المال الإجتماعي	
53 518 276	4 208 535	11 911	1 300 760	950 000	607 994	85 100	17 738 300	2 115 676	26 500 000	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
0	-4 208 535	527 513		-		180 000	3 290 000	211 022	-	توزيع نتيجة سنة 2021
-530 000		-530 000								توزيع حصص الأرباح للمساهمين
52 988 276	0	9 424	1 300 760	950 000	607 994	265 100	21 028 300	2 326 698	26 500 000	مجموع الأموال الذاتية بعد التوزيع

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

		عضوية في شركات أخرى		المدة النيابة	الأعضاء	
المهام	الإسم و اللقب					
الرئيس المدير العام	السيدة سهيلة شبشوب			2024-2023-2022	رئيس مجلس الإدارة	1
مدير عام بوزارة المالية	السيد الحبيب حويج			2024-2023-2022	الدولة (وزارة المالية)	2
الرئيس المدير العام لمركز النهوض بالصادرات	السيد مراد بن حسين			2024-2023-2022	الدولة (مركز النهوض بالصادرات)	3
مدير بالبنك المركزي التونسي	السيد إبراهيم بينوس			2024-2023-2022	الدولة (البنك المركزي التونسي)	4
مدير عام مؤسسة ضمان	السيد عبد الله الأحمد الصبيح	non		2024-2023-2022	المؤسسة العربية " ضمان " الكويت	5
مدير بمؤسسة ضمان	السيد محمد فتحي الشطي	non		2024-2023-2022	المؤسسة العربية " ضمان " الكويت	6

مدير بالشركة التونسية للبنك	السيد الصادق الجلاصي	ACADEMIE DES BANQUES ET FINANCES-STB MANAGER-ZCTIVHOTELS-SICAB-AGROMED-SEDT THALASSA MAHDIA-STB SECURITE ET GARDIENNAGE-AZUREA-BELLA VISTA-BIZERTA RESORT-BLIBANE-BOUMAKHLOUF-GOLF DES OASIS-CARTHAGO-CDC DEVELOPPEMENT-CEDRIANOTEL-CLIMATS KINZA-COTUSAL-CTA-DAR CHERAIET-EDDKHILA-EL FOULEDH-EL KANAOUET-EL MANSOUR TABARKA-EL OLF-ELDORADO-ENTREPOTS FRIGORIPHQUES DU SAHEL-FOIRE INTERNATIONALE DE GABES-FRDCM-GEVE-GIKTIS-GOLDEN BEACH-WIFAK INTERNATIONAL BANK-GREEN GOLF-HELYA TOURS-HOUDA-INTERBANK SERVICES -Société El Kantaoui du Dévpt du tourisme du Golf-ITECH SIDI BOUZID-ITROPICA BEACH-KSAR JERBA-KSAR ROUGE-L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE-LA TURQUOISE HOTEL ALMAZ-LELLA HADRIA-LES IMPRIMERIES REUNIES-LES LILAS-LES MIMOSAS-MARINA HAMMAMET SUD-MARINA HOTELS-MGERT-MONETIQUE TUNISIE-MONTAZAH TABARKA-NEPTUNE-PALMYRE-PHEBUS-PRIMAVERA Hôtel Shalimar-RIBAT-ROSA BEACH-SAHARA EVASION-SED HERGLA-SED SOUSSE NORD-SEDS(Administrateur délégué)-STB FINANCE-Société Hôtelière et Touristique du Sahel-AGENCE TUNISIENNE D'INTERNET-STB MOYENS GENERAUX-TUNISIE TITRISATION-STB SICAR-STBG-STGH THALASSA MONASTIR-STI-ITC ESERALDA-VERITAS-STB INVEST-ACROPOLIUM DE CARTHAGE-SEPTH+-SERET ZENITH-SHT ISMAIL-SIBTEL Société du Pôle de Compétitivité El Fejja-CAP BANK-SICAV L'EPARGNANT-SICAV L'INVESTISSEUR-SIDCO SICAR-SMALT INVESTISSEMENT-SNR-AIL-ATI-SICAV AVENIR-STRC-SODEK SICAR-SODESIB-SODET SUD-SODICAB-SODINO-SODIS SICAR-SONIBANK-SORETRAS-SOTUGAR-SOTULUB-STAR-STPI-Société Tunisienne du Développement du Golf-STSTUFIT-SUN GARDEN-TAPARURA-TECHNOPOLE BORJ CEDRIA-TECHNOPOLE SIDI THABET-TF BANK-TUNIS RE	2024-2023-2022	الشركة التونسية للبنك	7
مدير قطب بالبنك الوطني الفلاحي	السيد سامي عكري	AGROSERVICES-AMI ASSURANCES-ATL-ATL LLD-BNA CAPITAUX-CAP BANK-CDC DEVELOPPEMENT-CIOK-CITECH sidi bouzid-CTA-CTAMA-EL MADINA-EL MANSOUR TABARKA-ELBENE INDUSTRIE-ESSOUKNA-GEVE-IMMOBILIERE DES CEILLES-INTER BANK SERVICES-LE GOLF DES OASIS-LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL-MAISON DU BANQUIER-MFC POLE-MONETIQUE TUNISIE-PARC DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS-PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV-POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE-SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR-SIBTEL-SICAF PART BNA-SICAR INVEST-SICAV BNA-SIDCO-SIMAC-SIMPAR-SIVIA-SODEK-SODESIB-SODET SUD-SODICAB-SODINO-SODIS SICAR-SOFINREC-SOGEST-SOIVM SICAF-SOTUGAR-STAR-STBG-STE TANIT INTERNATIONAL-STS-TAPARURA-TDA-TIS-TUNIS CENTER-TUNIS RE-TUNISAVIA-TUNISIE AUTOROUTES-TUNISIE TRADENET-UNIFACTOR	2024-2023-2022	البنك الوطني الفلاحي	8
مدير مركزي بشركة "ستار"	السيدة ألفة كربي	STB-Tunis Ré-SFBT-SICAV BNA-SICAV INVESTISSEUR-SICAV EPARGNANT-MAXULA PLACEMENT SICAV-MAXULA INVESTISSEMENT SICAV...(à titre indicatif et non limitatif)	2024-2023-2022	شركة "ستار"	9
مدير بالإعادة التونسية	السيد مراد العروي	"la société Elamana Takaful-la Société Ettakafulia-la Ctama Immobilière	2024-2023-2022	الشركة التونسية لإعادة التأمين	10
مدير بـ "كومار"	السيد حاتم المناعي	HAYETT-ELIMRANE-COMAR CI-COMAR INVEST-SNB-CLINIQUE EL AMEN NABEUL-CLINIQUE EL AMEN BIZERTE-CLINIQUE EL AMEN LA MARSAA-CLINIQUE EL AMEN BEJA-AMEN SANTE-TUNISYS-AMEN INVEST-TUNIS RE ENNAKL Automobile-AMEN BANK -AVENI RE-AMEN TRESOR SICAV-SICAV AMEN-AMEN PREMIERE-SOCIETE EL KHIR-SOCIETE KAWARIS-SUNNAGRI-MAXULA INVESTISSEMENT SICAV-MAXULA PLACEMENT SICAV-HOPITAL PRIVE EL AMEN-AMEN FINANCE COMPANY-EL AMENA TAKAFUL-B,U,A,T-AMEN CAPITAL-AMEN PROJECT-GENERAL DRINKS-MAJESTIC HOTEL -CTFA	2024-2023-2022	شركة "كومار"	11
مدير أول بشركة ATRADIUS	Mr Antoine Lemonnier	African Trade Insurance Agency -CLAL Credit Insurance Ltd -Compania de Seguros de Credito Continental S.A -Credit Guarantee Insurance Corporation of Africa Limited -The Lebanese Credit Insurer s.a.l	2024-2023-2022	ATRADIUS Participation "IRLAND"	12

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 Mai 2022, la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie ci-dessous les résolutions adoptées :

Première résolution

Suite à la proposition du conseil d'administration du 31 mars 2022 se rapportant à la mise à jour des statuts de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "Cotunace" à la lumière de l'amendement des articles 200, 276 et 288 du code des Sociétés Commerciales en vertu de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'amender les articles 29,34 et 48 des statuts de la "Cotunace" comme suit :

- Ajout de l'expression suivante à la fin du premier paragraphe du II-1 de l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 30 de la loi ci-dessus mentionnée, comme suit:
"à la lumière d'un rapport du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société"
- Ajout d'un quatrième tiret au paragraphe II-2 à l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée, comme suit:
"la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société"
- Ajout de l'expression suivante au paragraphe II-2 à l'article 29 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée:
"Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société"
- Actualisation du paragraphe 4 relatif à la convocation de l'Assemblée Générale de l'article 34 des statuts de la "Cotunace", conformément à l'article 28 de la loi ci-dessus mentionnée, les délais de convocation seront 21 jours (au lieu de 15 jours) et la publication s'effectuera par un avis publié au JORT et au **Journal Officiel du centre national du registre des entreprises** au lieu du JORT et deux quotidiens comme suit :
"Les convocations sont faites par avis publié **dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours** au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour"
- Ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 48 des statuts de la "Cotunace" conformément à l'article 29 de la loi ci-dessus mentionnée:

"Tout associé doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les associés peuvent, en décider autrement à l'unanimité.

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Suite aux modifications mentionnées au niveau de la première résolution, les articles 29, 34 et 48 des statuts seront modifiés comme suit:

- **ARTICLE 29: CONVENTIONS SOUMISES A L'AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

I. Evitement des conflits d'intérêt

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société qu'ils dirigent soient équitables.

Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du Conseil d'Administration.

II. Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le Président de son Conseil d'Administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y tenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, d'autre part est soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration **à la lumière d'un rapport du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société.**

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints, ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :
 - la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers.
 - Les emprunts importants conclus au profit de la Société et dont le montant dépasse cinq millions de dinars (5.000.000 DT).
 - la vente des immeubles;
 - **la cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.**

Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société

3. Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.
Le président directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.
Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.
L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.
4. Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.
5. Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président directeur général, directeur général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation de leur ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous paragraphes 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en violation des dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

III. Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du Conseil d'Administration, il est interdit au président directeur général, au directeur général, à l'administrateur délégué, aux directeurs généraux adjoints et aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux conjoint, ascendants, descendants, et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

IV. Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration, au directeur général ou à l'administrateur délégué. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et au ou aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit normales.

- **ARTICLE 34- CONVOCATION DES ASSEMBLEES :**

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou à défaut en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent (15%) du capital social, par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social.

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par an et dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir lorsqu'il en est reconnu l'utilité.

Les convocations sont faites par avis publié au journal officiel de la République Tunisienne et **dans le Journal Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours** au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Lorsqu'une assemblée générale ordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faite de réunir le quorum requis, une deuxième assemblée est tenue sur une deuxième convocation dans quinze jours au moins sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Lorsqu'une assemblée générale extraordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faite de réunir le quorum requis, le délai de sa tenue peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Les assemblées peuvent même être réunies sur convocation verbale sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés"

- **ARTICLE 48 : REPARTITION DES BENEFICES – DIVIDENDES - PAIEMENT DES DIVIDENDES**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit:

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- toute somme que l'assemblée générale décide d'affecter en réserves ou en report à nouveau.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Tout associé doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les associés peuvent en décider autrement à l'unanimité.

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.099.211, un actif net de D : 2.089.831 et un bénéfice de D : 116.352.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 29 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	2 048 358	1 807 940
Actions et droits rattachés		2 048 358	1 807 940
Placements monétaires et disponibilités		38 032	10 135
Placements monétaires	5	38 032	10 135
Créances d'exploitation	6	12 821	60 165
TOTAL ACTIF		2 099 211	1 878 240
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 379	7 982
Autres créditeurs divers	8	1 001	28 628
TOTAL PASSIF		9 380	36 610
ACTIF NET			
Capital	9	2 066 790	1 840 669
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		23 041	961
ACTIF NET		2 089 831	1 841 630
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 099 211	1 878 240

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	53 715	31 665
Dividendes		53 715	31 665
Revenus des placements monétaires	11	2 464	3 036
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		56 179	34 701
Charges de gestion des placements	12	(32 407)	(30 579)
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 772	4 122
Autres charges	13	(2 100)	(1 974)
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 672	2 148
Régularisation du résultat d'exploitation		1 369	(1 187)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		23 041	961
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 369)	1 187
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(49 110)	30 869
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		160 543	41 349
Frais de négociation de titres		(16 753)	(17 615)
RESULTAT DE L'EXERCICE		116 352	56 751

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2021	<i>Année</i> 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>116 352</u>	<u>56 751</u>
Résultat d'exploitation	21 672	2 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(49 110)	30 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	160 543	41 349
Frais de négociation de titres	(16 753)	(17 615)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>131 849</u>	<u>(411 088)</u>
Souscriptions		
- Capital	911 438	725 879
- Régularisation des sommes non distribuables	20 435	(37 489)
- Régularisation des sommes distribuables	8 033	(2 937)
Rachats		
- Capital	(773 488)	(1 140 072)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 905)	41 781
- Régularisation des sommes distribuables	(6 664)	1 750
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>248 201</u>	<u>(354 337)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 841 630	2 195 967
En fin de l'exercice	2 089 831	1 841 630
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	8 793	10 882
En fin de l'exercice	9 452	8 793
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>221,099</u>	<u>209,443</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,57%</u>	<u>3,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 2.048.358 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		2 057 599	2 048 358	98,02%
ADWYA	8 886	38 551	41 453	1,98%
AIR LIQUIDE	577	45 240	59 269	2,84%
ATB	4 000	11 838	9 160	0,44%
ATTIJARI BANK	109	3 292	3 315	0,16%
B.N.A	8 000	63 296	62 408	2,99%
BH BANK	1 929	18 893	18 115	0,87%
BIAT	200	11 772	11 845	0,57%
BT	8 100	51 128	44 469	2,13%
CARTHAGE CEMENT	67 400	120 558	89 035	4,26%
CEREALIS	2 068	18 554	18 614	0,89%
EURO-CYCLES	5 486	145 137	175 892	8,42%

ICF	430	37 275	34 438	1,65%
MAGASIN GENERAL	800	22 545	13 304	0,64%
MPBS	2 580	8 710	13 370	0,64%
OFFICE PLAST	100 349	236 982	172 600	8,26%
ONE TECH HOLDING	9 000	72 131	78 039	3,73%
P.G.H	6 721	82 281	76 566	3,66%
SAH	15 050	174 738	167 476	8,01%
SANIMED	91 849	162 996	204 823	9,80%
SFBT	5 669	101 623	103 227	4,94%
SAM	7 550	20 712	20 430	0,98%
SIAME	10 470	37 753	44 885	2,15%
SMART TUNISIE AA	5 336	136 068	142 786	6,83%
SMART TUNISIE NS	1 160	29 580	31 040	1,49%
SOTUVER	16 995	109 294	123 928	5,93%
STB	5 500	16 010	16 209	0,78%
TELNET HOLDING	11 070	91 668	91 660	4,39%
TGH	20 000	16 000	13 800	0,66%
TUNIS RE	3 924	27 102	27 476	1,31%
UIB	6 760	111 273	106 031	5,07%
UNIMED	4 444	34 599	32 695	1,56%
TOTAL		2 057 599	2 048 358	98,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	<u>Plus</u> (moins) values latentes	<u>Valeur</u> au 31 décembre	<u>Plus</u> (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	1 768 071	39 869	1 807 940	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	2 858 910		2 858 910	
Cessions de l'exercice				
Actions	(2 569 382)		(2 569 382)	160 543
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(49 110)	(49 110)	
Soldes au 31 décembre 2021	2 057 599	(9 241)	2 048 358	160 543

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 38.032 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	37 438	38 032	1,82%
TOTAL	37 438	38 032	1,82%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 12.821, contre D : 60.165 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Vente de titres à encaisser	12 730	60 094
Autres	91	71
Total	<u>12 821</u>	<u>60 165</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 8.379, contre D : 7.982 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	7 734	7 369
Rémunération du dépositaire	645	613
Total	<u>8 379</u>	<u>7 982</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 1.001, contre D : 28.628 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	182	176
Retenues à la source	819	92
Achat de titres à décaisser	-	28 360
Total	<u>1 001</u>	<u>28 628</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	1 840 669
Nombre de parts	8 793
Nombre de copropriétaires	68

Souscriptions réalisées

Montant	911 438
Nombre de parts émises	4 354
Nombre de copropriétaires nouveaux	15

Rachats effectués

Montant	(773 488)
Nombre de parts rachetées	(3 695)
Nombre de copropriétaires sortants	(16)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(49 110)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	160 543
Régularisation des sommes non distribuables	(7 542)
Frais de négociation de titres	(16 753)
Résultat incorporé à la V.L	961
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	72

Capital au 31-12-2021

Montant	2 066 790
Nombre de parts	9 452
Nombre de copropriétaires	67

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 53.715, contre D : 31.665 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	Année 2021	Année 2020
<u>Dividendes</u>		
-		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	53 715	31 665
TOTAL	53 715	31 665

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 2.464, contre D : 3.036 au 31 décembre 2020 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 32.407, contre D : 30.579 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	29 914	28 115
Rémunération du dépositaire	2 493	2 464
Total	<u>32 407</u>	<u>30 579</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 2.100, contre D : 1.974 au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	2 095	1 969
Autres	5	5
Total	<u>2 100</u>	<u>1 974</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	5,944	3,946	6,670	6,476	4,448
Charges de gestion des placements	(3,429)	(3,478)	(2,995)	(3,647)	(2,589)
Revenus net des placements	<u>2,515</u>	<u>0,469</u>	<u>3,675</u>	<u>2,829</u>	<u>1,860</u>
Autres charges	(0,222)	(0,224)	(0,194)	(0,233)	(0,161)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,293</u>	<u>0,244</u>	<u>3,481</u>	<u>2,596</u>	<u>1,699</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,145	(0,135)	0,043	(0,563)	(0,099)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,438</u>	<u>0,109</u>	<u>3,525</u>	<u>2,033</u>	<u>1,600</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5,196)	3,511	(6,259)	2,236	12,362
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16,985	4,702	7,054	27,332	9,143

Frais de négociation de titres	(1,772)	(2,003)	(1,795)	(2,317)	(1,400)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	10,017	6,210	(1,001)	27,252	20,105
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,310	6,454	2,481	29,848	21,804
Résultat non distribuable de l'exercice	10,017	6,210	(1,001)	27,252	20,105
Régularisation du résultat non distribuable	(0,798)	1,325	0,377	(3,268)	0,067
Sommes non distribuables de l'exercice	9,219	7,535	(0,624)	23,983	20,172
Valeur liquidative	221,099	209,443	201,798	198,898	172,881
Ratios de gestion des placements					
Charges e gestion des placements / actif net moyen	1,59%	1,69%	1,49%	1,96%	1,60%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,13%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,13%	0,05%	1,76%	1,09%	0,99%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 13.821.645, un actif net de D : 13.771.761 et un bénéfice de D : 1.084.873.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 35,32% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires qui s'élèvent à 64,66% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de l'exercice 61,76% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds
« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion

tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	4 882 303,981	861 799,620
Obligations et valeurs assimilées		4 569 048,901	760 694,484
Titres des Organismes de Placement Collectif		313 255,080	101 105,136
Placements monétaires et disponibilités		8 936 941,541	1 290 074,482
Placements monétaires	5	8 936 941,541	1 290 074,482
Créances d'exploitation	6	2 399,425	221,524
TOTAL ACTIF		13 821 644,947	2 152 095,626
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	41 266,626	6 284,508
Autres créditeurs divers	8	8 616,832	2 767,087
TOTAL PASSIF		49 883,458	9 051,595
ACTIF NET			
Capital	9	13 067 683,507	2 225 796,917
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		704 077,982	(82 752,886)
ACTIF NET		13 771 761,489	2 143 044,031
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 821 644,947	2 152 095,626

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	210 551,346	7 561,867
Dividendes		38 767,475	2 228,607
Revenus des obligations et valeurs assimilées		171 783,871	5 333,260
Revenus des placements monétaires	11	36 424,687	6 953,200
Revenus des prises en pension	12	1 010 522,867	2 399,425
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 257 498,900	16 914,492
Charges de gestion des placements	13	(202 050,242)	(12 352,860)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 055 448,658	4 561,632
Autres charges	14	(37 650,404)	(3 788,297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 017 798,254	773,335
Régularisation du résultat d'exploitation		(313 720,272)	(83 526,221)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		704 077,982	(82 752,886)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		313 720,272	83 526,221
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 151,453	(1 402,545)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		41 922,918	13 725,851
Frais de négociation de titres		-	(705,183)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 084 872,625	12 391,458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 084 872,625</u>	<u>12 391,458</u>
Résultat d'exploitation	1 017 798,254	773,335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 151,453	(1 402,545)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 922,918	13 725,851
Frais de négociation de titres	-	(705,183)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>10 543 844,833</u>	<u>2 029 159,111</u>
Souscriptions		
- Capital	64 614 065,238	2 417 396,864
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 317 172,269)	(267 968,574)
- Régularisation des sommes distribuables	710 607,997	(84 925,297)
Rachats		
- Capital	(53 331 578,806)	(41 084,243)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 892 250,942	4 341,285
- Régularisation des sommes distribuables	(1 024 328,269)	1 399,076
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 628 717,458	2 041 550,569
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 143 044,031	101 493,462
En fin de l'exercice	13 771 761,489	2 143 044,031
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	22 668	978
En fin de l'exercice	137 571	22 668
VALEUR LIQUIDATIVE	100,107	94,540
TAUX DE RENDEMENT	5,89%	(8,90%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » initialement dénommé « FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.882.303,981 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées	-	4 404 720,000	4 569 048,901	33,18%
Obligations de sociétés	-	1 130 000,000	1 162 298,740	8,44%
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	80 000,000	80 629,041	0,59%
BH SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 379,726	3,68%
Tunisie Leasing et Factoring 201-1 TF	4 000	400 000,000	422 195,726	3,07%
Tunisie Leasing et Factoring SUB 2021	1 500	150 000,000	152 094,247	1,10%
Emprunt National	-	2 000 000,000	2 057 573,699	14,94%
Emprunt National 2021 CAT B	20 000	2 000 000,000	2 057 573,699	14,94%
Bons du trésor assimilables	-	1 274 720,000	1 349 176,462	9,80%
BTA 7.2% MAI 2027	700	635 300,000	668 625,357	4,86%
BTA 7.5% JANVIER 2028	700	639 420,000	680 551,105	4,94%
Titres des Organismes de Pacement Collectif	-	298 841,960	313 255,080	2,27%
Titres des OPCVM				
FCP BNA Capitalisation	1 780	298 841,960	313 255,080	2,27%
TOTAL		4 703 561,960	4 882 303,981	35,45%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				35,32%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	836 039,409	23 297,638	2 462,573	861 799,620	-
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 050 000,000			1 050 000,000	
Bons du Trésor assimilables	639 420,000			639 420,000	
Titres OPCVM	4 362 885,361			4 362 885,361	
Emprunt national	2 000 000,000			2 000 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(20 000,000)			(20 000,000)	-
Titres OPCVM	(4 164 782,810)			(4 164 782,810)	41 922,918
Variation des plus (ou moins) values latentes			25 151,453	25 151,453	
Variations des intérêts courus		127 830,357		127 830,357	
Soldes au 31 décembre 2021	4 703 561,960	151 127,995	27 614,026	4 882 303,981	41 922,918

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 8.936.941,541, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à vue	397 760,758	400 051,560	2,90%
AMEN BANK	397 760,758	400 051,560	2,90%
Pensions livrées	8 500 611,577	8 536 889,981	61,99%
Pension Livrée BNA 7,50% au 07/01/2022 pour 30 jours	4 999 580,000	5 024 578,010	36,48%
Pension Livrée BIAT 7,25% au 12/01/2022 pour 30 jours	2 000 081,614	2 007 734,710	14,58%
Pension Livrée BIAT 7,25% au 19/01/2022 pour 30 jours	1 500 949,963	1 504 577,261	10,93%
TOTAL	8 898 372,335	8 936 941,541	64,89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		64,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2021 un solde de D : 2.399,425 contre un solde de D : 221,524 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Débiteurs divers	2 399,425	-
Etat, retenue à la source	-	221,524
Total	<u>2 399,425</u>	<u>221,524</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 41.266,626 contre D : 6.284,508 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	36 626,042	4 694,340
Rémunération du dépositaire	4 640,584	1 590,168
Total	<u>41 266,626</u>	<u>6 284,508</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.616,832 contre D : 2.767,087 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 966,455	2 591,113
Redevance du CMF	1 273,150	175,974
Créditeurs divers	377,227	-
Total	<u>8 616,832</u>	<u>2 767,087</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	2 225 796,917
Nombre de parts émises	22 668
Nombre de copropriétaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	64 614 065,238
Nombre de parts émises	658 042
Nombre de copropriétaires nouveaux	51

Rachats effectués

Montant	(53 331 578,806)
Nombre de parts rachetées	(543 139)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 151,453
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 922,918
Régularisation des sommes non distribuables	(5 433,431)
Résultat incorporé à la V.L	(82 752,886)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(419 487,896)

Capital au 31-12-2021

Montant	13 067 683,507
Nombre de parts	137 571
Nombre de copropriétaires	68

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 210.551,346 contre D : 7.561,867 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	46 848,875	1 482,740
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	124 934,996	3 850,520
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	-	2 228,607
-des titres OPCVM	38 767,475	-
TOTAL	210 551,346	7 561,867

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 36.424,687 contre D : 6.953,200 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	4 726,084	695,181
Intérêts des comptes à terme	9 435,047	4 004,125
Intérêts des certificats de dépôt	22 263,556	2 253,894
TOTAL	36 424,687	6 953,200

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 1.010.522,867 contre D : 2.399,425 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des pension livrées	1 010 522,867	2 399,425
TOTAL	1 010 522,867	2 399,425

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 202.050,242 contre D : 12.352,860 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	179 455,090	6 402,757
Rémunération du dépositaire	22 595,152	5 950,103
Total	<u>202 050,242</u>	<u>12 352,860</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à D : 37.650,404 contre D : 3.788,297 au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	18 911,834	503,889
Honoraires commissaire aux comptes	8 153,384	3 074,101
Services bancaires	5 576,922	114,307
Commissions sur pensions livrées	4 817,864	-
Impôt et taxes	190,400	96,000
Total	<u>37 650,404</u>	<u>3 788,297</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	9,141	0,746	4,097	3,818	3,132
Charges de gestion des placements	(1,469)	(0,545)	(7,712)	(8,862)	(2,053)
Revenus net des placements	7,672	0,201	(3,615)	(5,043)	1,079
Autres charges	(0,274)	(0,167)	(2,031)	(0,851)	(0,225)
Résultat d'exploitation (1)	7,398	0,034	(5,646)	(5,895)	0,854
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,280)	(3,685)	(0,135)	1,507	(0,121)
Sommes distribuables de l'exercice	5,118	(3,651)	(5,781)	(4,387)	0,733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,183	(0,062)	2,922	(6,562)	6,539
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,305	0,606	(3,010)	21,210	4,522
Frais de négociation de titres	0,000	(0,031)	(0,065)	(0,259)	(0,273)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,488	0,513	(0,153)	14,390	10,787
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,886	0,547	(5,799)	8,495	11,641
Résultat non distribuable de l'exercice	0,488	0,513	(0,153)	14,390	10,787
Régularisation du résultat non distribuable	(0,039)	(6,098)	(0,261)	(4,727)	(1,247)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,448	(5,585)	(0,414)	9,663	9,540
Valeur liquidative	100,107	94,540	103,777	109,972	104,696
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,51%	0,55%	7,22%	8,26%	2,06%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,17%	1,90%	0,79%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,26%	(3,68%)	(5,41%)	(4,09%)	0,74%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 507 683,962 TND, un actif net de 13 458 804,311TND et un bénéfice net trimestriel de 162 157,275 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Mars 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 800 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :

- 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
- 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1er novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 31 Mars 2022, ce risque est couvert à hauteur de 33 095,890 TND .

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, 1er juin 2022

Le commissaire aux comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-22	31-mars-21	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	8 558 251,265	3 824 876,096	8 678 906,052
Obligations de sociétés		2 629 858,109	955 319,911	2 631 492,513
Emprunts d'Etat		5 928 393,156	2 507 786,185	5 383 864,139
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	361 770,000	663 549,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 163 535,284	3 430 430,359	4 589 441,135
Placements monétaires		2 988 121,253	2 470 344,855	3 943 677,112
Disponibilités		1 175 414,031	960 085,504	645 764,023
Créances d'exploitation	3.5	785 897,413	13 010,991	830 268,081
Total Actif		13 507 683,962	7 268 317,446	14 098 615,268
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	23 882,550	13 225,834	28 077,341
Autres créditeurs divers	3.7	24 997,101	23 423,215	20 249,100
Total Passif		48 879,651	36 649,049	48 326,441
Actif net		13 458 804,311	7 231 668,397	14 050 288,827
Capital	3.8	12 717 361,971	6 755 965,539	13 431 431,569
Sommes distribuables	3.11	741 442,340	475 702,858	618 857,258
Sommes distribuables des exercices antérieurs		585 904,443	395 370,445	85,485
Sommes distribuables de la période		155 537,897	80 332,413	618 771,773
Actif net		13 458 804,311	7 231 668,397	14 050 288,827
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 507 683,962	7 268 317,446	14 098 615,268

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 1	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	136 964,847	47 994,154	335 803,495
Revenus des obligations		79 645,189	15 778,194	185 917,000
Revenus des emprunts d'Etat		57 319,658	32 215,960	149 886,495
Revenus des placements monétaires	3.4	76 493,627	57 708,274	240 239,058
Revenus des billets de trésorerie		58 660,656	32 146,814	93 858,891
Revenus des certificats de dépôt		2 912,439	7 674,990	60 049,496
Revenus des comptes à vue		14 920,532	12 837,586	86 068,336
Revenus des prises en pensions		0,000	5 048,884	262,335
Total des revenus des placements		213 458,474	105 702,428	576 042,553
Charges de gestion des placements	3.9	(23 882,548)	(13 225,832)	(72 008,379)
Revenus nets des placements		189 575,926	92 476,596	504 034,174
Autres charges	3.10	(28 691,939)	(6 860,369)	(44 647,425)
Résultat d'exploitation		160 883,987	85 616,227	459 386,749
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 346,090)	(5 283,814)	159 385,024
Sommes distribuables de la période		155 537,897	80 332,413	618 771,773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 346,090	5 283,814	(159 385,024)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(16 349,133)	(13 441,663)	(9 932,513)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		17 622,421	11 915,100	17 309,969
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	(1 149,104)
Résultat de la période		162 157,275	84 089,664	465 615,101

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 1	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
Variation de l'actif net résultant	162 157,275	84 089,664	465 615,101
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	160 883,987	85 616,227	459 386,749
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(16 349,133)	(13 441,663)	(9 932,513)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	17 622,421	11 915,100	17 309,969
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(1 149,104)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(418 290,420)
Transaction sur capital	(753 641,791)	(420 480,538)	6 434 904,875
Souscription	10 126 663,256	946 848,524	27 328 568,628
Capital	9 767 100,000	903 100,000	26 932 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(153 214,653)	(14 496,758)	(440 375,427)
Régularisation des sommes distribuables	512 777,909	58 245,282	836 544,055
Rachat	10 880 305,047	1 367 329,062	20 893 663,753
Capital	10 493 800,000	1 301 800,000	20 550 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(164 571,767)	(20 955,691)	(333 945,475)
Régularisation des sommes distribuables	551 076,814	86 484,753	677 109,228
Variation de l'actif net	(591 484,516)	(336 390,874)	6 482 229,556
Actif net			
En début de période	14 050 288,827	7 568 059,271	7 568 059,271
En fin de période	13 458 804,311	7 231 668,397	14 050 288,827
Nombre d'actions			
En début de période	136 475	72 656	72 656
En fin de période	129 208	68 669	136 475
Valeur liquidative	104,163	105,311	102,951
Taux de rendement de la période	1,177%	1,103%	4,364%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Mars 2022

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2022	% actif
-				
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 563 780,400	2 629 858,109	19,469%
AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,000	504 740,000	3,737%
ATL 2019-1	6000	360 000,000	370 617,600	2,744%
BH 2009-B	4000	92 000,000	92 972,800	0,688%
BH SUB 2021-2 C	11000	1 100 000,000	1 135 763,200	8,408%
BTE 2010-B	6000	270 000,000	276 787,200	2,049%
BTE 2019-1	1000	100 000,000	102 041,600	0,755%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2801	111 780,400	115 520,909	0,855%
UIB SUB 2015	1500	30 000,000	31 414,800	0,233%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		5 947 860,000	5 928 393,156	43,889%
Obligations de l'État		1 701 642,500	1 747 886,966	12,940%
EMPRUNT ETAT 2014(6,35%)	46	1 642,500	1 762,166	0,013%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B(8,8%)	2000	200 000,000	210 569,600	1,559%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2(8,8%)	5000	500 000,000	521 024,000	3,857%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3(8,90 %)	500	500 000,000	513 167,200	3,799%
EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB(8,90 %)	5000	500 000,000	501 364,000	3,712%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		4 246 217,500	4 180 506,190	30,949%
<u>BTA 6.9 9 MAI 2022</u>	34	34 986,000	35 692,488	0,264%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2330	2 587 586,500	2 447 140,883	18,117%
BTA 7.2% FEVRIER 2027	585	538 100,000	546 150,452	4,043%
BTA 7.2% MAI 2027	1185	1 085 545,000	1 151 522,367	8,525%
TOTAL		8 511 640,400	8 558 251,265	63,358%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 136 964 ,847 TND pour la période du 01/01 au 31/03/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	136 964,847	47 994,154	335 803,495
Revenus des obligations de sociétés	<u>79 645,189</u>	<u>15 778,194</u>	<u>185 917,000</u>
- intérêts	79 645,189	15 778,194	185 917,000
- primes de remboursement	0,000	-	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>57 319,658</u>	<u>32 215,960</u>	<u>149 886,495</u>
- intérêts	57 319,658	32 215,960	149 886,495
- primes de remboursement	0,000	-	0,000
TOTAL	136 964,847	47 994,154	335 3,495

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 4 163 535,284TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 921 182,983	2 988 121,253	22,122%
Émetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	3	782 871,046	791 339,292	5,858%
ELECTROSTAR 90J 01/03/2022	1	293 576,642	295 749,952	2,189%
ELECTROSTAR 90J 17/03/2022	1	97 858,881	98 207,739	0,727%
ELECTROSTAR 90J 28/01/2022	1	391 435,523	397 381,601	2,942%
Émetteur STIP				
Billets de trésorerie	2	1 206 381,470	1 248 763,042	9,245%
BT STIP 190J 03/11/2021	1	286 831,189	297 030,534	2,199%
BT STIP 350J 03/11/2021	1	919 550,281	951 732,508	7,046%
Émetteur PROMOTEX				
Billets de trésorerie		931 930,467	948 018,919	7,018%
BT PROMOTEX 360J 31/12/2021	1	931 930,467	948 018,919	7,018%
Disponibilités		1 175 414,031	1 175 414,031	8,702%
Dépôts à vue		1 175 414,031	1 175 414,031	8,702%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		4 496 597,014	4 163 535,284	30,823%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/03/2022 à 76 493,627 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Intérêts des billets de trésorerie	58 660,656	32 146,814	93 858,891
Intérêts des certificats de dépôt	2 912,439	7 674,990	60 049,496
Intérêts des comptes courants	14 920,532	12 837,586	86 068,336
Revenus des prises en pensions	0,000	5 048,884	0,000
TOTAL	76 493,627	57 708,274	239 976,723

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 785 897,413 TND au 31/03/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	7 793,303	10,991	17 887,944
Agios créditeurs à recevoir	11 200,000	13 000,000	25 750,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL"	800 000,000	0,000	800 000,000
Provision Pour dépréciation BT loukil *	-33 095,890	0,000	- 13 369,863
TOTAL	785 897,413	13 010,991	830 268,081

* AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.03.2022 à 800 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.,

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 23 822 ,550 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Rémunération Distributeurs	8 529,485	4 723,511	10 027,625
Rémunération Gestionnaire	10 235,373	5 668,214	12 033,144
Rémunération Dépositaire	5 117,692	2 834,109	6 016,572
TOTAL	23 882,550	13 225,834	28 77,341

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à 24 997,101 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	1 159,697	658,227	1 291,542
Provision jeton de présence	14 959,035	14 958,930	12 000,105
Honoraires commissaire aux comptes	8 735,580	7 732,880	6 762,960
TCL	142,789	73,178	194,493
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	24 997,101	23 423,215	20 49,100

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2022 au 31/03/2022 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2022</u>	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Nombre de titres	136 475
Nombre d'actionnaires	252
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	9 767 100,000
Nombre de titres émis	97 671
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	10 493 800,000
Nombre de titres rachetés	104 938
<u>Capital au 30/06/2021</u>	
Montant (en nominal)	12 920 800,000
Sommes non distribuables	-203 438,029
Montant du capital au 30/09/2021	12 717 361,971
<u>Nombre de titres</u>	129 208
Nombre d'actionnaires	237

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2022 :

Désignation	Montant au 31/03/2022	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/12/21
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-14 967,121	-8 044,500	6 171,121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-1 382,012	-5 397,163	-16 103,634
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	17 622,421	11 915,100	17 227,579
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,000	0,000	82,390
Frais négociation de titres	0,000	0,000	-1 149,104
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 273,288	-1 526,563	6 228,352
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-216 068,431	-115 866,831	-115 866,831
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-153 214,653	-14 496,758	-440 375,427
Régularisations sommes non distribuables rachats	164 571,767	20 955,691	333 945,475
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-203 438,029	-110 934,461	-216068,431

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/03/2022 à 23 882, 548 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	8 529,483	4 723,509	25 717,276
Rémunération gestionnaire (TSI)	10 235,373	5 668,214	30 860,729
Rémunération dépositaire (TSB)	5 117,692	2 834,109	15 430,374
TOTAL	23 882,548	13 225,832	72 008,379

3.10. Les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 31/03/2022 à 28 691,939TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2022	Période du 1er Janvier au 31 Mars 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération commissaire aux comptes	1 972,620	1 602,720	6 762,960
Redevance CMF	3 411,720	1 889,359	10 286,672
Jetons de présence	2 958,930	2 958,930	12 000,105
Contribution conjoncturelle	200,000	200,000	200,000
Autres impôts	422,642	209,360	2 027,825
Dotations aux amortissement et provisions	19 726,027	-	13 369,863
TOTAL	28 691,939	6 860,369	44 647,425

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	618 857,258	442 897,289	-475 850,104	585 904,443
Exercice n	160 883,987	69 880,620	-75 226,710	155 537,897
Sommes Distribuables				741 442,340

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2022, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.482.503, un actif net de D : 1.441.742 et un bénéfice de la période de D : 11.673.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 84,80 % du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,15% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 avril 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>1 257 232,236</u>	<u>1 676 185,717</u>	<u>1 318 576,328</u>
Obligations et valeurs assimilées		1 186 170,336	1 358 035,413	1 248 516,828
Titres des Organismes de Placement Collectif		71 061,900	318 150,304	70 059,500
Placements monétaires et disponibilités		<u>224 536,693</u>	<u>37 307,983</u>	<u>154 397,810</u>
Placements monétaires	5	224 536,693	37 307,983	135 543,408
Disponibilités		-	-	18 854,402
Créances d'exploitation	6	<u>734,533</u>	<u>534,535</u>	<u>534,530</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 482 503,462</u>	<u>1 714 028,235</u>	<u>1 473 508,668</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	5 011,078	5 537,740	5 084,046
Autres créditeurs divers	8	35 750,417	403,986	414,981
TOTAL PASSIF		<u>40 761,495</u>	<u>5 941,726</u>	<u>5 499,027</u>
ACTIF NET				
Capital	9	1 391 838,507	1 638 125,650	1 426 706,813
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		40 243,241	58 769,486	11,399
Sommes distribuables de la période		9 660,219	11 191,373	41 291,429
ACTIF NET		<u>1 441 741,967</u>	<u>1 708 086,509</u>	<u>1 468 009,641</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 482 503,462</u>	<u>1 714 028,235</u>	<u>1 473 508,668</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	14 714,991	17 332,187	65 995,001
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 714,991	17 332,187	65 995,001
Revenus des placements monétaires	10	703,769	282,704	1 437,170
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 418,760	17 614,891	67 432,171
Charges de gestion des placements	11	(4 938,494)	(5 468,928)	(20 862,116)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 480,266	12 145,963	46 570,055
Autres charges	12	(582,321)	(487,003)	(1 923,553)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 897,945	11 658,960	44 646,502
Régularisation du résultat d'exploitation		(237,726)	(467,587)	(3 355,073)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 660,219	11 191,373	41 291,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		237,726	467,587	3 355,073
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 774,917	1 244,769	3 024,806
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	3 688,440	10 141,801
RESULTAT DE LA PERIODE		11 672,862	16 592,169	57 813,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>11 672,862</u>	<u>16 592,169</u>	<u>57 813,109</u>
Résultat d'exploitation	9 897,945	11 658,960	44 646,502
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 774,917	1 244,769	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	3 688,440	10 141,801
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(59 043,571)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(37 940,536)</u>	<u>(106 204,072)</u>	<u>(328 458,309)</u>
Souscriptions			
- Capital	103,980	-	1 274 925,629
- Régularisation des sommes non distribuables	0,040	-	8 278,727
- Régularisation des sommes distribuables	3,218	-	35 522,810
Rachats			
- Capital	(36 704,940)	(101 886,837)	(1 595 229,826)
- Régularisation des sommes non distribuables	(42,303)	(193,812)	(9 707,414)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 300,531)	(4 123,423)	(42 248,235)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(26 267,674)</u>	<u>(89 611,903)</u>	<u>(329 688,771)</u>
ACTIF NET			
En début de période	1 468 009,641	1 797 698,412	1 797 698,412
En fin de période	1 441 741,967	1 708 086,509	1 468 009,641
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	13 721	16 827	16 827
En fin de période	13 369	15 839	13 721
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,842</u>	<u>107,841</u>	<u>106,990</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,80%</u>	<u>0,94%</u>	<u>3,62%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2022

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022, à D : 1.257.232,236 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		1 128 703,751	1 186 170,336	82,27%
<u>Obligations de sociétés</u>		369 059,500	376 117,102	26,09%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	59 976,000	61 708,669	4,28%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	30 000,000	31 484,055	2,18%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	46 062,000	46 811,469	3,25%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	19 958,600	20 065,472	1,39%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	88 125,000	88 722,410	6,15%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	29 937,900	29 972,260	2,08%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	20 000,000	20 095,123	1,39%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	75 000,000	77 257,644	5,36%
<u>Emprunt National</u>		37 500,000	38 987,310	2,70%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	37 500,000	38 987,310	2,70%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		722 144,251	771 065,924	53,48%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	256 628,529	17,80%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	208 333,705	14,45%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	103 870,191	7,20%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	202 233,499	14,03%
Titres des Organismes de Placement Collectif		67 795,144	71 061,900	4,93%
Parts FCP				
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	700	67 795,144	71 061,900	4,93%
Total		1 196 498,895	1 257 232,236	87,20%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		84,80%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 224.536,693 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2022</i>	<i>% Actif net</i>
<i>Dépôt à vue</i>	223 080,506	224 536,693	15,57%
AMEN BANK	223 080,506	224 536,693	15,57%
Total général	223 080,506	224 536,693	15,57%
Pourcentage par rapport au total des Actifs	15,15%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 734,533 contre D : 534,535 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Autres Créances d'Exploitation	734,533	534,535	534,530
Total	734,533	534,535	534,530

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2022 à D : 5.011,078 contre D : 5.537,740 au 31 mars 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Smart Asset Management	1 292,437	1 555,758	1 312,617
Maxula Bourse	1 292,437	1 555,758	1 312,617
Rémunération du dépositaire	2 426,204	2 426,224	2 458,812
Total	5 011,078	5 537,740	5 084,046

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 35750,417 contre D : .403,986 au 31 mars 2010 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Solde des souscriptions et rachats	35 040,850	-	-
Redevance du CMF	121,056	145,165	124,516
Retenue à la source sur commissions	473,967	238,001	266,445
Autres	114,544	20,820	24,020
Total	35 750,417	403,986	414,981

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2022, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 426 706,813
Nombre de titres	13 721
Nombre d'actionnaires	74

Souscriptions réalisées

Montant	103,980
Nombre de titres émis	1
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(36 704,940)
Nombre de titres rachetés	(353)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 774,917
Régularisation des sommes non distribuables	(42,263)

Capital au 31-03-2022

Montant	1 391 838,507
Nombre de titres	13 369
Nombre d'actionnaires	74

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 14.714,991 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022, contre D : 17.332,187 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2022	Du 01/01 Au 31/03/2021	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	5 447,504	7 908,075	29 923,363
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	9 267,487	9 424,112	36 071,638
TOTAL	14 714,991	17 332,187	65 995,001

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022 à D : 703,769 contre D : .282,704 pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2022	Du 01/01 Au 31/03/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	703,769	282,704	1 437,170
TOTAL	703,769	282,704	1 437,170

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2022 à D : 4.938,494 contre D : 5.468,928 pour la même période de l'exercice 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2022	Du 01/01 Au 31/03/2021	Année 2021
Commission de gestion	1 295,551	1 558,724	5 671,068
Commission de distribution	1 295,551	1 558,724	5 671,068
Commission de dépôt	2 347,392	2 351,481	9 519,981
Total	4 938,494	5 468,928	20 862,116

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2022 à D : 582,321 contre D : 487,003 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2022	Du 01/01 Au 31/03/2021	Année 2021
Redevance du CMF	362,903	436,666	1 588,550
Commissions bancaires	155,403	50,337	219,461
Autres	64,015	-	115,542
Total	582,321	487,003	1 923,553

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 faisant ressortir un total de 18 979 520 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 232 080 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 18 926 974 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

Tunis, le 29 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées	14 309 042	14 460 541	17 218 492
Titres OPCVM	-	-	-
	14 309 042	14 460 541	17 218 492
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	1 694 182	4 749 248	1 203 328
Disponibilités	2 976 296	2 664 344	3 743 312
	4 670 478	7 413 592	4 946 640
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	50 675	52 067	64 700
Autres créditeurs divers	1 871	2 131	2 758
Capital	18 019 656	20 758 379	21 252 025
Sommes distribuables	907 318	1 061 556	845 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs	716 203	849 860	202
Sommes distribuables de l'exercice en cours	191 115	211 696	845 447

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2022 AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	210 518	179 699	866 515
Dividendes	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	210 518	179 699	866 515
<u>Revenus des placements monétaires</u>	55 844	84 465	420 000
<i>Total des revenus des placements</i>	266 362	264 164	1 286 515
<u>Charges de gestion des placements</u>	<50 675>	<52 067>	<259 811>
Autres charges	<7 002>	<6 236>	<32 601>
_ Régularisation du résultat d'exploitation	<17 570>	5 835	<148 656>
_ <i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	17 570	<5 835>	148 656
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>	<2 071>	15 244	39 882
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	25 466	1 637	65 145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2022 AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
	<u>232 080</u>	<u>222 742</u>	<u>1 099 130</u>
Résultat d'exploitation	208 685	205 861	994 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<2 071>	15 244	39 882
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 466	1 637	65 145
- - -			
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<839 041>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><3 402 780></u>	<u>278 456</u>	<u>518 848</u>
Souscriptions	4 329 276	3 174 511	62 946 232
Capital	4 126 297	3 029 338	60 782 663
Régularisation des sommes non distribuables	19 360	2 187	130 633
Régularisation des sommes distribuables	183 619	142 986	2 032 936
Rachats	<7 732 056>	<2 896 055>	<62 427 384>
Capital	<7 379 962>	<2 767 902>	<60 098 210>
Régularisation des sommes non distribuables	<21 459>	<1 714>	<147 677>
Régularisation des sommes distribuables	<330 635>	<126 439>	<2 181 497>
<u>Actif net</u>			
- En début de la période	22 097 674	21 318 737	21 318 737
- En fin de la période	18 926 974	2 819 935	22 097 674
-			
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début de la période	205 378	198 736	198 736
- En fin de la période	173 935	201 273	205 378

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion financière et la distribution des actions de la SICAV sont assurées respectivement par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrétée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	105 000	110 074	0,58%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	676 840	711 051	3,75%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	243 360	259 963	1,37%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	53 260	55 024	0,29%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	10 000	10 267	0,05%
ATB 2007/1 D	2 000	88 000	92 946	0,49%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	296 100	314 198	1,66%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	200 000	200 997	1,06%
BH 2009	5 000	115 000	116 215	0,61%
BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	120 000	127 504	0,67%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	499 004	520 246	2,74%
BTE 2010 B	3 500	157 500	161 458	0,85%
BTK 2009 CAT.D	1 500	60 000	60 261	0,32%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 987	7,77%
EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 018	1 000 164	1 042 219	5,49%
EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	109 360	0,58%
STB 2008/2	3 000	56 250	56 586	0,30%
TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	239 040	257 584	1,36%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	300 000	315 283	1,66%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	27 620	27 869	0,15%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	120 000	127 395	0,67%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	116 687	118 938	0,63%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	300 000	320 763	1,69%
TLF 2021-1 TF	2 000	200 000	214 924	1,13%
UIB 2009/1 TR B	5 000	99 800	102 909	0,54%
UIB 2009/1 TR C	15 000	600 000	619 847	3,27%
UIB 2011/1 TR B	4 000	200 000	206 019	1,09%
Total Obligations de sociétés		7 389 727	7 733 887	40,75%
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 235	1 135 011	1 195 316	6,30%
BTA 11/08/2022 5,60%	1 558	1 477 617	1 597 503	8,42%
BTA 12/10/2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 256 982	6,62%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	1 450	1 413 223	1 499 606	7,90%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	1 025 748	5,40%
Total Bons du trésor assimilables		6 118 464	6 575 155	34,64%
Total obligations et valeurs assimilées		13 508 191	14 309 042	75,39%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
AMEN BANK au 1 ^{er} Avril 2022/10J/7,25%	500 000	499 196	500 000	2,63%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 196	500 000	2,63%
Total Certificats de dépôts	500 000	499 196	500 000	2,63%
BTCT				
BTCT 26 SEMAINES 16/08/2022, 6,85%	40 000	38 929	38 919	0,21%
Total BTCT	40 000	38 929	38 919	0,21%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 710 titres BTA Mai 2022, 6,90%, BIAT au 04/04/2022-32J- 7,25%	750 218	750 218	754 600	3,98%
Prise en pension de 397 titres BTA Novembre 2023, 7%, BIAT au 30/05/2022- 66J-7,25%	400 099	400 099	400 663	2,11%
Total créances sur opérations de pensions livrées	750 218	1 150 317	1 155 263	6,09%
Total Placements monétaires	1 290 218	1 688 442	1 694 182	8,93%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	2 935 474	2 014 505	1 747 668
Amen Bank Med V	145 821	590 803	86 243
ATB compte de placement	34	45	34
Liquidation émissions/rachats	<112 720>	48 779	829 242
Intérêts courus sur dépôt à vue	9 609	12 765	13 636
Ventes titres à encaisser	-	-	1 069 216
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<1 922>	<2 553>	<2 727>
	2 976 296	2 664 344	3 743 312

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais de distribution à payer	38 008	-	-
Frais de gestion à payer	12 667	52 067	64 700
	50 675	52 067	64 700

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF à payer	1 624	1 858	2 185
TCL à payer	197	223	373
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
	<u>1 871</u>	<u>2 131</u>	<u>2 758</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162

Souscriptions réalisées

Montant	4 126 297
Nombre de titres	39 876
Nombre d'actionnaires entrants	5

Rachats effectués

Montant	<7 379 962>
Nombre de titres	71 319
Nombre d'actionnaires sortants	4

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<2 071>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	25 466
Régularisations des sommes non distribuables	<2 099>

Capital au 31 mars 2022

Montant	18 019 656
Nombre de titres	173 935
Nombre d'actionnaires	163

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	208 685	205 861	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	<17 570>	5 835	<148 656>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	716 203	849 860	202
	<u>907 318</u>	<u>1 061 556</u>	<u>845 649</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/03/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur BTA	137 502	84 915	528 031
Intérêts sur obligations	73 016	94 784	338 484
	<u>210 518</u>	<u>179 699</u>	<u>866 515</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/03/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Revenus de prise en pension	30 379	34 335	149 741
Intérêts sur certificats de dépôt	17 554	35 785	182 530
Intérêts sur dépôt à vue	7 653	6 166	64 508
Intérêts sur BTCT	258	8 179	23 221
	<u>55 844</u>	<u>84 465</u>	<u>420 000</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/03/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	38 008	-	-
Rémunérations du gestionnaire	12 667	52 067	259 811
	<u>50 675</u>	<u>52 067</u>	<u>259 811</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/03/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	5 067	5 207	25 981
Autres retenues	1 183	313	3 151
TCL	702	666	3 269
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	7 002	6 236	32 601

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion financière de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

En contrepartie, elle perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 235 835** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **< -21 338 >** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ L'emploi en valeurs mobilières représente 81.32% de l'actif au 31 Mars 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 004 941,763	1 065 787,232	1 015 703,824
	a- Actions et droits rattachés		1 004 941,763	1 065 787,232	1 015 703,824
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	230 893,607	269 773,122	268 656,175
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		230 893,607	269 773,122	268 656,175
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 235 835,370	1 335 560,354	1 284 359,999
<u>PASSIF</u>			<u>43 362,851</u>	<u>32 941,217</u>	<u>37 191,092</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	13 881,274	4 343,455	10 926,439
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	29 481,577	28 597,762	26 264,653
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 192 472,519</u>	<u>1 302 619,137</u>	<u>1 247 168,907</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 202 904,146	1 313 207,075	1 238 707,757
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-10 431,627</u>	<u>-10 587,938</u>	<u>8 461,150</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-10 431,627	-10 587,938	8 461,150
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 235 835,370	1 335 560,354	1 284 359,999

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Mars 2022

Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>52 759,950</u>
Dividendes		0,000	0,000	52 759,950
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>52 759,950</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-4 245,349</u>	<u>-4 344,056</u>	<u>-17 877,535</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-4 245,349</u>	<u>-4 344,056</u>	<u>34 882,415</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.8	-6 330,634	-6 275,405	-26 724,504
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-10 575,983</u>	<u>-10 619,461</u>	<u>8 157,911</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		144,356	31,523	303,239
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>-10 431,627</u>	<u>-10 587,938</u>	<u>8 461,150</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-144,356	-31,523	-303,239
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-10 762,061	39 057,109	53 901,020
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	2 202,679	-29 608,190
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-56,163	-745,478
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-21 338,044</u>	<u>30 584,164</u>	<u>31 705,263</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 Mars 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-21 338,044</u>	<u>30 584,164</u>	<u>31 705,263</u>
a- Résultat d'exploitation	-10 575,983	-10 619,461	8 157,911
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10 762,061	39 057,109	53 901,020
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	2 202,679	-29 608,190
d- Frais de négociation de titre	0,000	-56,163	-745,478
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-33 358,344</u>	<u>-4 489,150</u>	<u>-61 060,479</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	33 358,344	4 489,150	61 060,479
- Capital	37 800,000	5 200,000	68 800,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-4 441,656	-710,850	-7 739,521
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-54 696,388</u>	<u>26 095,014</u>	<u>-29 355,216</u>
AN4-Actif Net			
a- En début de période	1 247 168,907	1 276 524,123	1 276 524,123
b- En fin de période	1 192 472,519	1 302 619,137	1 247 168,907
AN5-Nombre d'actions			
a- En début de période	14 203	14 891	14 891
b- En fin de période	13 825	14 839	14 203
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>86,254</u>	<u>87,783</u>	<u>87,810</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-7,19%</u>	<u>9,74%</u>	<u>2,43%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2022

Présentation de la société :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2022 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2022	% l'Actif
Actions		1 094 529,238	1 004 941,763	81,32%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	122 392,000	9,90%
BIAT	1 700	98 508,157	110 263,700	8,92%
CARTHAGE CEMENT	10 135	27 843,582	13 327,525	1,08%
OTH	13 758	153 365,495	113 352,162	9,17%
SAH	5 000	52 469,352	49 140,000	3,98%
SAMI	23 315	69 136,100	72 323,130	5,85%
SFBT	6 800	79 530,685	116 538,400	9,43%
SMART TUNISIE (AA)	680	17 340,000	17 259,080	1,40%
SOMOCER	31 786	41 774,750	27 145,244	2,20%
SOTIPAPIER	4 500	33 165,000	24 210,000	1,96%
SOTUVER	14 027	53 444,662	101 499,372	8,21%
TELNET HOLDING	6 500	52 028,183	53 885,000	4,36%
TPR	19 950	82 879,138	85 026,900	6,88%
UIB	5 750	125 682,244	82 259,500	6,66%
UNIMED	2 251	16 544,850	16 319,750	1,32%
Total		1 094 529,238	1 004 941,763	81,32%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des Actions	0,000	0,000	52 759,950
TOTAL	0,000	0,000	52 759,950

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à 230 893,607 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	230 893,607	269 773,122	268 656,175	18,68%
Total	230 893,607	269 773,122	268 656,175	18,68%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	13 881,274	4 343,455	10 926,439
	Frais de gestionnaire	1 212,957	1 241,164	1 280,210
	Frais de dépositaire	1 269,932	629,417	966,688
	Frais de distributeurs	11 398,385	2 472,874	8 679,541

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	29 481,577	28 597,762	26 264,653
	Etat, retenue à la source	0,000	318,041	0,000
	Redevance CMF	102,241	108,379	105,343
	Charges à payer sur l'exercice encours	29 379,336	28 171,342	26 159,310

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	1 420 300
* Nombre de titres	14 203
* Nombre d'actionnaires	56
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
Rachats effectués	
* Montant en nominal	37 800
* Nombre de titres rachetés	378
Capital au 31/03/2022	
* Montant en nominal	1 382 500
* Nombre de titres	13 825
* Nombre d'actionnaires	53

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élève à -54 696,388 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2022 est de 13 825 contre 14 203 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>1 238 707,757</u>	<u>1 238 707,757</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-37 800,000</u>	<u>-37 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>1 996,389</u>	<u>-8 435,238</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-10 762,061	-10 762,061
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociation de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	4 522,486	4 522,486
- Résultat de l'exercice antérieur	8 461,150	8 461,150
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-225,186	-225,186
- Sommes capitalisables		-10 431,627
<u>Montant fin de période au 31/03/2022</u>	<u>1 202 904,146</u>	<u>1 192 472,519</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2022 s'élèvent à -10 431,627 DT contre 8 461,150 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Résultat d'exploitation	-10 575,983	-10 619,461	8 157,911
Régularisation du résultat d'exploitation	144,356	31,523	303,239
<u>Total</u>	<u>-10 431,627</u>	<u>-10 587,938</u>	<u>8 461,150</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>4 245,349</u>	<u>4 344,056</u>	<u>17 877,535</u>
Rémunération du gestionnaire	1 212,958	1 241,164	5 107,870
Rémunération du dépositaire	303,244	310,295	1 276,982
Rémunération des distributeurs	2 729,147	2 792,597	11 492,683

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	6 330,634	6 275,405	26 724,504
Redevance CMF	303,244	310,295	1 276,982
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 255,687
Abonnement des charges budgétisées	6 027,390	5 965,110	24 191,835

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	6 027,390	5 965,110	24 191,835
Taxes	86,939	452,243	1 834,097
Frais bancaires	29,189	25,664	104,081
Publication BO CMF	321,732	321,732	1 304,800
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	864,725	933,763	3 786,928
Jetons de Présence	2 465,753	1 972,603	8 000,000
Alpha mena	586,997	586,997	2 380,600
Autres (*)	-0,022	0,031	0,129

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **66 328 413** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **700 669** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal

de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 95,61% de l'actif total au 31 Mars 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292
	a- Obligations et valeurs assimilées		63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	2 909 628,927	15 828 521,454	14 511 610,595
	a- Placements monétaires		1 583 306,666	4 497 925,128	4 023 018,543
	b- Disponibilités		1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	13,311	0,000
TOTAL ACTIF			66 328 412,776	77 929 355,003	78 308 082,887
<u>PASSIF</u>			<u>553 701,216</u>	<u>222 603,079</u>	<u>6 439 417,407</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	525 337,348	176 195,274	411 870,851
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	28 363,868	46 407,805	27 006,260
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.7	0,000	0,000	6 000 540,296
<u>ACTIF NET</u>			<u>65 774 711,560</u>	<u>77 706 751,924</u>	<u>71 868 665,480</u>
CP 1	Capital	3.8	62 602 639,460	73 981 341,075	69 082 392,305
CP 2	Sommes distribuables	3.9	3 172 072,100	3 725 410,849	2 786 273,175
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 524 580,140	2 999 476,236	646,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		647 491,960	725 934,613	2 785 626,186
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			66 328 412,776	77 929 355,003	78 308 082,887

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1				
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>772 862,257</u>	<u>738 377,216</u>	<u>3 103 019,041</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		772 862,257	738 377,216	3 103 019,041
PR 2				
<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>99 830,778</u>	<u>208 570,248</u>	<u>647 275,255</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>872 693,035</u>	<u>946 947,464</u>	<u>3 750 294,296</u>
CH 1				
<u>Charges de gestion des placements</u>	3.10	<u>-155 110,960</u>	<u>-176 195,278</u>	<u>-682 813,089</u>
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.11	<u>-2 416,884</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 042,210</u>
Revenu net des placements		715 165,191	770 752,186	3 061 438,997
CH 2				
<u>Autres charges</u>	3.12	<u>-23 673,875</u>	<u>-25 680,969</u>	<u>-100 622,067</u>
Résultat d'exploitation		691 491,316	745 071,217	2 960 816,930
PR 4				
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-43 999,356</u>	<u>-19 136,604</u>	<u>-175 190,744</u>
Sommes distribuables de la période		647 491,960	725 934,613	2 785 626,186
PR 4				
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		43 999,356	19 136,604	175 190,744
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		9 177,300	9 177,300	37 219,050
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	576,500
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000
Résultat net de la période		700 668,616	754 248,517	2 998 612,480

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>700 668,616</u>	<u>754 248,517</u>	<u>2 998 612,480</u>
a- Résultat d'exploitation	691 491,316	745 071,217	2 960 816,930
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300	37 219,050
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	576,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 802 340,566</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-6 794 622,536</u>	<u>-7 543 914,455</u>	<u>-12 824 024,296</u>
a- Souscriptions	16 299 346,409	8 227 311,726	48 999 535,074
- Capital	15 728 100,000	7 931 200,000	48 031 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-115 153,019	-62 020,985	-367 034,668
- Régularisation des sommes distribuables	686 399,428	358 132,711	1 334 969,742
b- Rachats	23 093 968,945	15 771 226,181	61 823 559,370
- Capital	22 264 600,000	15 220 000,000	60 285 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-162 722,874	-119 266,434	-461 413,097
- Régularisation des sommes distribuables	992 091,819	670 492,615	1 999 872,467
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-6 093 953,920</u>	<u>-6 789 665,938</u>	<u>-12 627 752,382</u>
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	71 868 665,480	84 496 417,862	84 496 417,862
b- En fin de période	65 774 711,560	77 706 751,924	71 868 665,480
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	695 948	818 483	818 483
b- En fin de période	630 583	745 595	695 948
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,307</u>	<u>104,221</u>	<u>103,267</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>4,08%</u>	<u>3,87%</u>	<u>3,93%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2022 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
BTA	(1)	51 448 298,929	51 412 394,946	50 856 503,547
Obligations émises par l'Etat	(2)	5 266 493,151	627 665,445	5 178 958,904
Obligations des Sociétés	(3)	6 703 991,769	10 060 759,847	7 761 009,841
Total		63 418 783,849	62 100 820,238	63 796 472,292

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 448 298,929	77,57%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 191 789,825	7,83%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 018 057,208	1,53%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 304 685,697	11,01%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 878 432,747	49,57%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 055 333,452	7,62%

(2) Obligations émises par l'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		5 000 000,000	5 266 493,151	7,94%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 316 060,274	1,98%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 950 432,877	5,96%

(3) Obligations de sociétés:

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		6 522 408,000	6 703 991,769	10,11%
AMENBANK ES2009	30 000	598 800,000	611 889,604	0,92%
AMENBANK2008(B)	20 000	700 000,000	733 830,137	1,11%
AMENBANKSUB2010	18 000	479 340,000	495 222,754	0,75%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	400 000,000	411 232,877	0,62%
BH 2009CATB	50 000	1 150 000,000	1 162 156,602	1,75%
BNASUB09	23 300	465 068,000	484 828,676	0,73%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	200 000,000	200 592,438	0,30%
HL 2017-3 8%	10 000	200 000,000	202 279,452	0,30%
HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,000	536 792,723	0,81%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	800 000,000	811 143,014	1,22%
TLF 2021-1 9.7 %	4 100	410 000,000	440 595,660	0,66%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	200 000,000	201 812,165	0,30%
UIB2009-1 CAT B	20 000	399 200,000	411 615,667	0,62%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations - Intérêts	190 244,175	155 759,134	741 228,948
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	582 618,082	582 618,082	2 361 790,093
TOTAL	772 862,257	738 377,216	3 103 019,041

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2022 à **2 909 628,927** DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	1 583 306,666	4 497 925,128	4 023 018,543	2,39%
Disponibilités	(2)	1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052	2,00%
Total		2 909 628,927	15 828 521,454	14 511 610,595	4,39%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
CD AIL	8.80%	370 jours	21/06/2021	1 500 000,000	1 583 306,666	2,39%
Total placement certificats de dépôt				1 500 000,000	1 583 306,666	2,39%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Intérêts cours/DAV (POT)	33 521,071	57 138,925	58 263,872
Avoirs en banque	1 292 801,190	11 273 457,401	10 436 370,390
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	-6 042,210
Total	1 326 322,261	11 330 596,326	10 488 592,052

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des certificats de dépôt	60 288,123	98 134,065	275 649,233
Intérêts sur les avoirs bancaires	39 542,655	110 436,183	371 626,022
TOTAL	99 830,778	208 570,248	647 275,255

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC3	Créances d'exploitation	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC4	Autres Actifs	<u>0,000</u>	<u>13,311</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats obligations des Sociétés	0,000	13,311	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>525 337,348</u>	<u>176 195,274</u>	<u>411 870,851</u>
	Frais de gestionnaire	35 330,830	40 133,367	38 002,851
	Frais de dépositaire	73 525,428	19 577,259	56 290,873
	Frais des distributeurs	416 481,090	116 484,648	317 577,127

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>28 363,868</u>	<u>46 407,805</u>	<u>27 006,260</u>
	Etat, retenue à la source,	0,000	13 850,299	0,000
	Redevance CMF	5 879,808	6 578,809	6 209,810
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 484,060	25 978,697	20 796,450

3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/03/2022 contre un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

3.8 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	15 728 100
* Nombre de titres émis	157 281
Rachats effectués	
* Montant en nominal	22 264 600
* Nombre de titres rachetés	222 646
Capital au 31/03/2022	
* Montant en nominal	63 058 300
* Nombre de titres	630 583
* Nombre d'actionnaires	936

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élève -6 093 953,920 Dinars. Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2022 est de 630 583 contre 695 948 au 31/12/2021.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2021	69 082 392,305	69 082 392,305
Souscriptions de la période	15 728 100,000	15 728 100,000
Rachats de la période	-22 264 600,000	-22 264 600,000
Autres mouvements	56 747,155	3 228 819,255
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	47 569,855	47 569,855
- Sommes distribuables		3 172 072,100
Montant fin de période au 31/03/2022	62 602 639,460	65 774 711,560

3.9 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2022 s'élèvent à **3 172 072,100** DT contre **2 786 273,175** DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	2 524 580,140	2 999 476,236	646,989
Résultat d'exploitation	691 491,316	745 071,217	2 960 816,930
Régularisation du résultat d'exploitation	-43 999,356	-19 136,604	-175 190,744
Total	3 172 072,100	3 725 410,849	2 786 273,175

3.10 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	155 110,960	176 195,278	682 813,089
Rémunération du gestionnaire	35 330,830	40 133,367	155 529,651
Rémunération du dépositaire	17 234,555	19 577,259	75 868,132
Rémunération des distributeurs	102 545,575	116 484,652	451 415,306

3.11 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 2 416,884 dinars au 31/03/2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.12 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	23 673,875	25 680,969	100 622,067
Redevance CMF	17 234,555	19 577,259	75 868,132
Abonnement des charges budgétisées	6 439,320	6 103,710	24 753,935

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	6 439,320	6 103,710	24 753,935
Taxes	1 919,111	1 584,735	6 426,982
Frais bancaires	33,542	33,542	136,030
Publication BO CMF	346,537	321,879	1 305,400
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	988,601	1 012,025	4 104,323
Jetons de Présence	1 479,452	1 479,452	6 000,000
Autres	0,000	0,000	0,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 288 905** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 391** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-

verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,41% de l'actif au 31 Mars 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 012 901,097	493 089,667	825 599,684
	a- Actions et droits rattachés		3 204,806	98 149,590	90 272,193
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 009 696,291	348 904,877	735 327,491
	c- Titres OPCVM		0,000	46 035,200	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	275 968,473	590 322,329	212 566,526
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		275 968,473	590 322,329	212 566,526
AC3	Créances d'exploitation		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	35,146	56,889	197,624
TOTAL ACTIF			1 288 904,716	1 083 468,885	1 038 363,834
<u>PASSIF</u>			<u>37 036,226</u>	<u>30 739,491</u>	<u>31 491,566</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	8 987,802	2 543,160	6 660,226
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	28 048,424	28 196,331	24 831,340
<u>ACTIF NET</u>			<u>1 251 868,490</u>	<u>1 052 729,394</u>	<u>1 006 872,268</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 246 683,423	1 063 210,958	1 007 225,065
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>5 185,067</u>	<u>-10 481,564</u>	<u>-352,797</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 708,431	-9 467,961	-8 905,261
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		3 476,636	-1 013,603	8 552,464
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 288 904,716	1 083 468,885	1 038 363,834

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 mars 2022 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	12 834,972	4 569,557	40 016,872
	Dividendes		0,000	0,000	4 960,375
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 834,972	4 569,557	35 056,497
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	236,712	2 867,086	3 696,241
	<u>Total des revenus des placements</u>		13 071,684	7 436,643	43 713,113
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-3 474,540	-2 543,160	-11 462,934
	<u>Revenu net des placements</u>		9 597,144	4 893,483	32 250,179
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-6 541,397	-5 811,773	-23 650,328
	<u>Résultat d'exploitation</u>		3 055,747	-918,290	8 599,851
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		420,889	-95,313	-47,387
	<u>Sommes distribuables de la période</u>		3 476,636	-1 013,603	8 552,464
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-420,889	95,313	47,387
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-31 338,689	66 021,059	56 632,862
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		30 994,622	-74 775,940	-73 867,964
	<u>Frais de négociation de titres</u>		- 320,917	- 1 242,740	- 1 582,663
	<u>Résultat net de la période</u>		2 390,763	-10 915,911	-10 217,914

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 mars 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 390,763</u>	<u>-10 915,911</u>	<u>-10 217,914</u>
a- Résultat d'exploitation	3 055,747	-918,290	8 599,851
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 338,689	66 021,059	56 632,862
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 994,622	-74 775,940	-73 867,964
d- Frais de négociation de titres	-320,917	-1 242,740	-1 582,663
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>242 605,459</u>	<u>97 246,952</u>	<u>50 691,829</u>
a- Souscriptions	327 299,544	113 530,979	173 505,391
- Capital	306 400,000	107 000,000	163 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	17 586,623	7 668,370	10 890,505
- Régularisation des sommes distribuables	3 312,921	-1 137,391	-985,114
b- Rachats	84 694,085	16 284,027	122 813,562
- Capital	79 200,000	15 300,000	115 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 663,281	1 145,566	8 233,450
- Régularisation des sommes distribuables	830,804	-161,539	-619,888
VARIATION DE L'ACTIF NET	244 996,222	86 331,041	40 473,915
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 006 872,268	966 398,353	966 398,353
b- En fin de période	1 251 868,490	1 052 729,394	1 006 872,268
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	9 427	8 943	8 943
b- En fin de période	11 699	9 860	9 427
VALEUR LIQUIDATIVE	107,006	106,767	106,807
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,76%	-4,86%	-1,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2022 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% l'Actif
Actions	-	2 000,965	3 204,806	0,25%
SFBT	187	2 000,965	3 204,806	0,25%
Obligations des Sociétés		256 676,160	269 986,360	20,95%
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	7 966,000	8 043,431	0,62%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	46 065,531	3,57%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	25 303,904	1,96%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	24 673,973	1,91%
CIL 2017 - 7.95%	500	10 000,000	10 029,621	0,78%
CIL 2018 - 10.6%	300	11 910,600	12 116,908	0,94%
HL 2017 - 3 8%	500	10 000,000	10 113,973	0,78%
HL 2018- 1 8.3%	500	20 000,000	21 120,614	1,64%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 904,540	0,23%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 897,744	1,00%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	96 716,121	7,50%
BTA		86 240,000	90 786,170	7,04%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	3,06%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	3,98%
Emprunt national		631 182,616	648 923,761	50,35%
EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	3 000	300 000,000	300 837,698	23,34%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	78 963,617	6,13%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	237 025,973	18,39%
ENP NAT T3 2021 CAT A 8,7%	3 550	31 182,616	32 096,473	2,49%
TOTAL		976 099,741	1 012 901,097	78,59%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des Actions	0,000	0,000	2 949,375
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	2 011,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 834,972	4 569,557	35 056,497
Revenus des obligations privées	11 625,767	3 360,352	30 160,057
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 209,205	1 209,205	4 896,440
TOTAL	12 834,972	4 569,557	40 016,872

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2022 à 275 968,473 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	(1)	275 968,473	590 322,329	212 566,526	21,41%
Total		275 968,473	590 322,329	212 566,526	21,41%

(1) Les disponibilités au 31-03-2022 s'analysent comme suit :

Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Dépôts à terme	200 000,000	200 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	236,712	1 788,493	0,000
Avoirs en banque	75 731,761	388 533,836	212 566,526
Total	275 968,473	590 322,329	212 566,526

Les dépôts à terme se détaillent comme suit :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
UBCI	6,75%	90 jours	24/03/2022	200 000,00	200 236,712	15,54%
Total placement dépôts à terme				200 000,000	200 236,712	15,54%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 078,593
Intérêts sur les avoirs bancaires	236,712	1 788,493	2 617,648
TOTAL	236,712	2 867,086	3 696,241

3.3 – Autres actifs :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC 4	Autres Actifs	35,146	56,889	197,624
	RS sur obligations	35,146	56,889	197,624

3.4 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 1	Opérateurs créditeurs	8 987,802	2 543,160	6 660,226
	Frais de gestionnaire	1 188,734	1 099,634	1 146,964
	Frais de dépositaire	780,013	144,364	551,426
	Frais de distributeurs	7 019,055	1 299,162	4 961,836

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	28 048,424	28 196,331	24 831,340
	Etat, retenue à la source	0,000	197,965	0,000
	Redevance CMF	104,116	89,614	85,577
	Charges à payer sur l'exercice encours	27 944,308	27 908,752	24 745,763

3.6 – Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	306 400
* Nombre de titres émis	3 064
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	79 200
* Nombre de titres rachetés	792
<u>Capital au 31/03/2022</u>	
* Montant en nominal	1 169 900
* Nombre de titres	11 699
* Nombre d'actionnaires	68

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-202 au 31-03-2022 s'élève à **244 966,222** dinars. Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-03-2022 est de 11 699 contre 9 427 au 31-12-2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>1 007 225,065</u>	<u>1 007 225,065</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>306 400,000</u>	<u>306 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-79 200,000</u>	<u>-79 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>12 258,358</u>	<u>17 443,425</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-31 338,689	-31 338,689
- Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	30 994,622	30 994,622
- Frais de négociation de titres	-320,917	-320,917
- Régularisation sommes non distribuables	12 923,342	12 923,342
- Sommes distribuables		5 185,067
<u>Montant fin de période au 31/03/2022</u>	<u>1 246 683,423</u>	<u>1 251 868,490</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-03-2022 s'élèvent à 5 185,067 DT contre -352,797 DT au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 708,431	-9 467,961	-8 905,261
Résultat d'exploitation	3 055,747	-918,290	8 599,851
Régularisation du résultat d'exploitation	420,889	-95,313	-47,387
Total	5 185,067	-10 481,564	-352,797

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	3 474,540	2 543,160	11 462,934
Rémunération du gestionnaire	1 188,734	1 099,634	4 505,428
Rémunération du dépositaire	228,587	144,364	695,790
Rémunération des distributeurs	2 057,219	1 299,162	6 261,716

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	6 541,397	5 811,773	23 650,328
Redevance CMF	264,167	244,373	1 001,232
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	70,196
Abonnement des charges budgétisées	6 277,230	5 567,400	22 578,900

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	6 277,230	5 567,400	22 578,900
Taxes	164,427	92,953	376,876
Frais bancaires	30,454	22,142	89,800
Publication BO CMF	321,732	346,537	1 405,400
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	1 035,786	874,139	3 545,119
Jetons de Présence	2 465,753	1 972,603	8 000,000
Alpha mena	586,997	586,972	2 380,600
Autres	0,004	-0,023	-0,095

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **82 326 365** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **956 884** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	65 760 588,918	38 957 377,250	58 372 472,535
	a- Obligations et valeurs assimilées		65 760 588,918	36 091 602,250	58 372 472,535
	b- Titres OPCVM		0,000	2 865 775,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	16 558 370,192	36 023 408,389	14 451 696,924
	a- Placements monétaires		5 106 085,951	5 000 000,000	4 541 987,432
	b- Disponibilités		11 452 284,241	31 023 408,389	9 909 709,492
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	7 405,940	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		82 326 365,050	74 980 785,639	72 824 169,459
	<u>PASSIF</u>		<u>430 499,559</u>	<u>198 732,835</u>	<u>3 350 157,972</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	406 530,973	162 581,085	329 702,705
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	23 968,586	36 151,750	19 981,727
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.7	0,000	0,000	3 000 473,540
	<u>ACTIF NET</u>		<u>81 895 865,491</u>	<u>74 782 052,804</u>	<u>69 474 011,487</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.8	80 923 432,614	74 052 335,695	66 485 087,098
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.9	<u>972 432,877</u>	<u>729 717,109</u>	<u>2 988 924,389</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice en cours		972 432,877	729 717,109	2 988 924,389
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		82 326 365,050	74 980 785,639	72 824 169,459

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022 (en DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>888 048,369</u>	<u>506 489,618</u>	<u>2 705 581,507</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		888 048,369	506 489,618	2 705 581,507
Revenus des titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>205 678,095</u>	<u>399 352,338</u>	<u>1 187 922,420</u>
Total des revenus des placements		<u>1 093 726,464</u>	<u>905 841,956</u>	<u>3 893 503,927</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.10	<u>-151 028,394</u>	<u>-162 581,088</u>	<u>-644 932,845</u>
Intérêts des mises en pensions	3.11	<u>-1 208,524</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 021,310</u>
Revenu net des placements		<u>941 489,546</u>	<u>743 260,868</u>	<u>3 245 549,772</u>
CH 2 Autres charges	3.12	-27 004,290	-24 248,110	-96 736,913
Résultat d'exploitation		<u>914 485,256</u>	<u>719 012,758</u>	<u>3 148 812,859</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		57 947,621	10 704,351	-159 888,470
Sommes capitalisables de la période		<u>972 432,877</u>	<u>729 717,109</u>	<u>2 988 924,389</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-57 947,621	-10 704,351	159 888,470
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		19 922,400	47 037,400	48 655,696
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		23 741,000	8 950,200	152 850,080
Frais de négociation de titres		-1 265,043	0,000	-632,616
Résultat net de la période		<u>956 883,613</u>	<u>775 000,358</u>	<u>3 349 686,019</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2022 (en DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>956 883,613</u>	<u>775 000,358</u>	<u>3 349 686,019</u>
a- Résultat d'exploitation	914 485,256	719 012,758	3 148 812,859
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 922,400	47 037,400	48 655,696
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 741,000	8 950,200	152 850,080
d- Frais de négociation de titres	-1 265,043	0,000	-632,616
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>11 464 970,391</u>	<u>3 115 605,787</u>	<u>-4 767 121,191</u>
a- Souscriptions	23 089 070,468	13 638 631,207	45 554 495,244
- Capital	19 226 100,000	11 914 200,000	39 193 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	3 862 970,468	1 724 431,207	6 360 895,244
b- Rachats	11 624 100,077	10 523 025,420	50 321 616,435
- Capital	9 671 000,000	9 188 700,000	43 228 300,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	1 953 100,077	1 334 325,420	7 093 316,435
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 421 854,004	3 890 606,145	-1 417 435,172
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	69 474 011,487	70 891 446,659	70 891 446,659
b- En fin de période	81 895 865,491	74 782 052,804	69 474 011,487
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	582 099	622 446	622 446
b- En fin de période	677 650	649 701	582 099
VALEUR LIQUIDATIVE	120,852	115,102	119,350
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,10%	4,31%	4,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars

2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2022 d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Emprunts d'Etat et BTA	(1)	58 572 746,550	24 350 395,299	49 889 318,616
Obligations des Sociétés	(2)	7 187 842,368	11 741 206,951	8 483 153,919
Titres d'OPCVM		0,000	2 865 775,000	0,000
Total		65 760 588,918	38 957 377,250	58 372 472,535

(1) Emprunts d'Etat et BTA :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Emprunts d'Etat et BTA		56 086 652,000	58 572 746,550	71,15%
BTA		23 186 652,000	24 431 191,699	29,68%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 934 700,512	2,35%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 300 922,725	11,30%
BTA082022	50	47 700,000	51 303,567	0,06%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 144 264,895	15,97%
Obligations émises par l'Etat		32 900 000,000	34 141 554,851	41,47%
EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 000	7 000 000,000	7 019 546,302	8,53%
EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000,000	1 002 730,192	1,22%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000,000	5 501 131,946	6,68%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 675	15 675 000,000	16 512 809,425	20,06%
EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000,000	4 105 336,986	4,99%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		6 915 901,848	7 187 842,368	8,73%
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	800 000,000	807 743,123	0,98%
ATL 2018-1 CA 8.3%	4 109	164 360,448	172 074,651	0,21%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	800 000,000	843 463,452	1,02%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	300 000,000	305 095,890	0,37%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	400 000,000	419 787,398	0,51%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	776 000,000	797 791,781	0,97%
BNASUB09	1 700	33 932,000	35 373,766	0,04%
CIL 2017 - 7.95%	5 000	100 000,000	100 296,219	0,12%
CIL 2018 - 10.6%	5 038	201 489,400	204 953,998	0,25%
CIL 2018-1 T+2.5%	187	7 480,000	7 586,124	0,01%
HL 2017-3 8%	20 000	400 000,000	404 558,904	0,49%
HL 2018-1 8.3%	15 000	600 000,000	633 618,411	0,77%
HL 2020-2 10.6%	5 000	400 000,000	412 917,479	0,50%
TLF A 11.4%	8 000	493 440,000	526 661,786	0,64%
TLF 2021-1 9.7 %	5 000	500 000,000	537 311,781	0,65%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	300 000,000	302 718,246	0,37%
TLS2018-1 7.95%	16 000	639 200,000	675 889,359	0,82%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	888 048,369	506 489,618	2 705 581,507
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	305 911,231	305 911,231	1 240 640,000
Revenus des obligations privées	582 137,138	200 578,387	1 464 941,507
TOTAL	888 048,369	506 489,618	2 705 581,507

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2022, à 16 558 370,192 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 106 085,951	5 000 000,000	4 541 987,432	6,20%
Disponibilités	(2)	11 452 284,241	31 023 408,389	9 909 709,492	13,91%
Total		16 558 370,192	36 023 408,389	14 451 696,924	20,11%

(1) Placements monétaires :

Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
CD AIL	8,80%	370 jours	21/06/2021	2 000 000,000	2 111 075,555	2,56%
CD UBCI	6,25%	20 jours	24/03/2022	2 991 695,502	2 995 010,396	3,64%
Total placement certificats de dépôt				4 991 695,502	5 106 085,951	6,20%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Dépôts à terme	2 000 000,000	6 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	2 367,123	40 591,781	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	85 367,330	126 062,085	94 898,961
Avoirs en banque	9 364 549,788	24 856 754,523	9 817 831,841
Somme à l'encaissement	0,000	0,000	-3 021,310
Total	11 452 284,241	31 023 408,389	9 909 709,492

Dépôts à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
UBCI	6,75%	90 jours	24/03/2022	2 000 000,000	2 002 367,123	2,43%
Total placement dépôts à terme				2 000 000,000	2 002 367,123	2,43%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 314,371	4 314,371
Intérêts des certificats de dépôts	110 945,476	180 497,078	473 136,437
Intérêts des dépôts à terme	94 732,619	214 540,889	710 471,612
TOTAL	205 678,095	399 352,338	1 187 922,420

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>7 405,940</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats Obligations	7 405,940	0,000	0,000

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>406 530,973</u>	<u>162 581,085</u>	<u>329 702,705</u>
	Frais de gestionnaire	75 514,198	72 258,259	70 003,873
	Frais de dépositaire	72 473,203	18 064,569	53 594,653
	Frais des distributeurs	258 543,572	72 258,257	206 104,179

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>23 968,586</u>	<u>36 151,750</u>	<u>19 981,727</u>
	Etat, retenue à la source	0,000	8 478,175	0,000
	Redevance CMF	6 908,463	6 298,390	5 962,384
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 060,123	21 375,185	14 019,343

3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/03/2022 contre un solde de 3 000 473,540 dinars au 31/12/2021 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrée.

3.8 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	58 209 900
* Nombre de titres	582 099
* Nombre d'actionnaires	414
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	19 226 100
* Nombre de titres émis	192 261
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	9 671 000
* Nombre de titres rachetés	96 710
<u>Capital au 31/03/2022</u>	
* Montant en nominal	67 765 000
* Nombre de titres	677 650
* Nombre d'actionnaires	481

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 s'élève à 12 421 854,004 dinars. Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/03/2022 est de 677 650 Contre 582 099 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2021</u>	<u>66 485 087,098</u>	<u>66 485 087,098</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>19 226 100,000</u>	<u>19 226 100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-9 671 000,000</u>	<u>-9 671 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>4 883 245,516</u>	<u>5 855 678,393</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	19 922,400	19 922,400
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	23 741,000	23 741,000
- Frais de négociation de titres	-1 265,043	-1 265,043
- Régularisation sommes capitalisables	1 361 293,660	1 361 293,660
- Résultat de l'exercice antérieur	2 988 924,389	2 988 924,389
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	490 629,110	490 629,110
- Sommes capitalisables		972 432,877
<u>Montant fin de période au 31/03/2022</u>	<u>80 923 432,614</u>	<u>81 895 865,491</u>

3.9 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2022 s'élèvent à **972 432,877 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Résultat d'exploitation	914 485,256	719 012,758	3 148 812,859
Régularisation du résultat d'exploitation	57 947,621	10 704,351	-159 888,470
Total	972 432,877	729 717,109	2 988 924,389

3.10 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>151 028,394</u>	<u>162 581,088</u>	<u>644 932,845</u>
Rémunération du gestionnaire	75 514,199	72 258,259	286 636,811
Rémunération du dépositaire	18 878,550	18 064,570	71 659,223
Rémunération des distributeurs	56 635,645	72 258,259	286 636,811

3.11 Intérêts des mises en pension : :

Le solde de ce poste est de 1 208,524 dinars au 31/03/2022 pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021 au 31/12/2021 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

3.12 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	<u>27 004,290</u>	<u>24 248,110</u>	<u>96 736,913</u>
Redevance CMF	18 878,550	18 064,570	71 659,223
Abonnement des charges budgétisées	8 125,740	6 183,540	25 077,690

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 125,740</u>	<u>6 183,540</u>	<u>25 077,690</u>
Taxes	2 530,960	1 317,330	5 342,506
Frais bancaires	29,202	25,663	104,065
Publication BO CMF	321,732	321,732	1 304,800
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	1 106,060	874,139	3 545,119
Jetons de Présence	2 465,753	1 972,603	8 000,000
Autres (*)	-0,044	-0,003	0,000

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV puis 0,3%TTC à partir du 1er janvier 2022 et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.